Nations Unies S/PV.8086



Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

Provisoire

8086e séance

Lundi 6 novembre 2017, à 15 h 35
New York

Président :	M. Cardi	(Italie)
Membres :	Bolivie (État plurinational de)	M. Inchauste Jordán
	Chine	M. Wu Haitao
	Égypte	M. Aboulatta
	États-Unis d'Amérique	Mme Tachco
	Éthiopie	M. Alemu
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	Mme Gueguen
	Japon	M. Bessho
	Kazakhstan	M. Akylbayev
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Allen
	Sénégal	M. Dieng
	Suède	Mme Schoulgin-Nyoni
	Ukraine	M. Yelchenko
	Uruguay	M. Rosselli

Ordre du jour

Opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Chefs de police

17-36617 (F)





La séance est ouverte à 15 h 35.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Chefs de la police

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire, j'invite les personnalités suivantes appelées à présenter un exposé à participer à la présente séance : M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opération de maintien de la paix; M. Issoufou Yacouba, Chef de la police de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali; M. Georges-Pierre Monchotte, Chef de la police de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti; et Mme Priscilla Makotose, Chef de la police de l'Opération hybride Union africaine – Nations Unies au Darfour.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2017/926, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par l'Italie.

Le Conseil est prêt à procéder au vote sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre le projet de résolution aux voix.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Bolivie (État plurinational de), Chine, Égypte, Éthiopie, France, Italie, Japon, Kazakhstan, Fédération de Russie, Sénégal, Suède, Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Uruguay

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2382 (2017).

La présente séance a pour but d'être aussi interactive que possible, à l'image de la séance d'information qui a été consacrée à la question en novembre 2016 (voir S/PV. 7808) et aussi du dialogue que nous menons avec les commandants des différentes forces. Nous attendons avec intérêt les questions que les membres du Conseil poseront aux chefs de la police et celles que ces derniers leurs poseront.

Je donne maintenant la parole à M. Lacroix.

M. Lacroix (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier le Conseil de sécurité d'avoir convoqué la présente réunion d'information sur le rôle de la police des Nations Unies dans les opérations de paix. Je voudrais aussi vous féliciter, Monsieur le Président, de l'adoption de la résolution 2382 (2017), qui fait fond sur la résolution phare 2185 (2014) et reflète le rôle de plus en plus central de la police des Nations Unies dans le maintien de la paix.

Je suis particulièrement heureux que nous ayons été rejoints aujourd'hui par les chefs des composantes police de nos missions en Haïti, au Mali et au Darfour, qui nous parleront de leurs accomplissements et des défis rencontrés dans différents domaines d'actions de la Police des Nations Unies, notamment le renforcement et le développement des capacités de la police des États hôtes, la protection des civils, la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les activités de police, et la lutte contre la criminalité transnationale organisée.

Le mois dernier, ici même dans cette salle, le Secrétaire général a clairement dit qu'il voulait des opérations de paix plus efficaces et plus efficientes, en vue d'une approche plus cohérente en matière de paix et de sécurité, de développement et de droits de l'homme. Cela signifie que la police doit continuer de jouer un rôle essentiel de soudure dans les activités de la police – de la prévention au maintien de la paix, à la consolidation de la paix et au développement. De la République démocratique du Congo à la République centrafricaine, et du Soudan du Sud à Haïti, la police des Nations Unies fournit un appui opérationnel, aide à la réforme des services de police et, le cas échéant et quand son mandat le lui permet, assume provisoirement des fonctions de police. Il m'est agréable de partager avec le Conseil quelques exemples de la manière dont nous nous acquittons de nos mandats.

Premièrement, la police des Nations Unies opère à présent sur la base solide d'une doctrine de police, à savoir le Cadre d'orientation stratégique concernant le rôle de la police dans les opérations internationales de maintien de la paix, qui a été élaboré en partenariat étroit avec les États Membres, les organisations régionales et des fonctionnaires de police du monde entier. Ceci a permis, par exemple, l'adoption d'approches globales du renforcement et du développement des capacités opérationnelles de la police. La police des Nations Unies se consacre à présent non seulement au transfert des techniques élémentaires mais aussi au renforcement

des institutions de police des États hôtes. Elle guide et conseille ceux qui occupent des postes au niveau du commandement, sur la base de consultations étroites avec l'État hôte. M. Monchotte informera plus avant le Conseil à cet égard. Ce travail se traduit par une meilleure gestion des ressources humaines, du recrutement, du parc de véhicules et des systèmes d'achat, ainsi par des mécanismes de contrôle interne rigoureux et une collaboration accrue avec les communautés. En outre, le Cadre d'orientation stratégique nous permet d'améliorer l'efficacité en matière de constitution des forces de police et de mesure des résultats.

Des processus de recrutement intégrés nous permettent de mieux répondre aux besoins et de l'État hôte et de la mission, ainsi que d'identifier les compétences spécifiques requises sur le terrain. En outre, la Division de la police est en train de mettre au point un dispositif d'application du principe de responsabilité pour la police des Nations Unies, tel que prescrit dans le rapport du Secrétaire général de l'an dernier (S/2016/952).

Deuxièmement, la police des Nations Unies joue un rôle de plus en plus essentiel et exceptionnel en matière de protection des civils, grâce à des activités de police de proximité et de renseignement. Lorsque nos agents de police sont en patrouille, ils ont des contacts avec les communautés locales, établissent des liens de confiance, recueillent des informations d'alerte rapide et aident nos missions à mieux réagir aux menaces imminentes.

Tout aussi importants sont les efforts déployés par la police des Nations Unies en collaboration avec les agents de police des pays hôtes pour donner la priorité à la protection des civils et leur prodiguer une formation relative à leurs tâches. La police des Nations Unies assure également la protection physique des civils lorsque l'État hôte n'a pas les moyens ou la volonté de le faire. Cette approche à plusieurs volets – qui est maintenant énoncée dans les orientations fournies par le Département en matière de protection des civils – va de la prévention et la collecte d'informations à la formation, en passant par le plaidoyer et la protection physique.

Troisièmement, les composantes police des Nations Unies sont de plus en plus appelées à aider leurs homologues dans les pays hôtes en matière de lutte contre la grande criminalité organisée. M. Yacouba donnera plus de détails sur l'appui que la police des Nations Unies apporte aux autorités maliennes à cet égard. Nos composantes police aident les États hôtes à mettre en place des systèmes de renseignement criminel et à utiliser la technologie moderne pour prévenir les actes liés à la grande criminalité organisée et mener des enquêtes y relatives. Elles contribuent également à l'amélioration des échanges et des relations entre la police et les communautés locales, grâce au renforcement de l'échange de l'information et des partenariats en vue de lutter contre la criminalité.

Quatrièmement, l'amélioration de notre efficacité passe par le recrutement de plus de femmes au sein de notre police. Comme Mme Makotose va nous l'expliquer, les policières peuvent accomplir les mêmes tâches que leurs collègues masculins. En outre, elles encadrent et inspirent les futures dirigeantes de police, améliorent l'accès à la justice pour les femmes et les enfants à risque et améliorent la collecte et l'analyse d'informations grâce à leurs contacts avec les groupes vulnérables. Malheureusement, les femmes occupent peu de postes de responsabilités au sein de notre police. Il faut que les États Membres nomment davantage de policières qualifiées à des postes de responsabilité. En collaboration avec l'Union africaine, le Secrétariat organisera, en décembre à Addis-Abeba, le premier des quatre cours de formation d'officiers supérieurs de police de sexe féminin pour préparer la prochaine génération de femmes à occuper des postes de commandement au niveau international.

Enfin, en ce qui concerne la conduite et la discipline, la police des Nations Unies a reçu des directives opérationnelles sur la mise en œuvre de la résolution 2272 (2016). Le cas échéant, le Département n'hésitera pas à remplacer les unités de police des pays qui n'appliquent pas le principe de responsabilité lorsque leur personnel se rend coupable de violations.

Alors que nous exigeons davantage de nos policiers, nous devons également faire davantage pour garantir leur bien-être, leur sûreté et leur sécurité sur le terrain. Nous devons mettre à la disposition de nos agents de police déployés dans les opérations de maintien de la paix un matériel moderne pour leur permettre de mieux appréhender la situation et être mieux à même de contrer les menaces qui pèsent sur le personnel de la mission. Je crois que nous devons également remédier aux disparités dans les conditions de service entre les différents types de personnel de police, car elles ont une incidence négative sur le moral des effectifs.

Le débat d'aujourd'hui ne permettra pas de résoudre tous les problèmes liés aux activités de police dans le contexte du maintien de la paix. Néanmoins, j'espère qu'il nous aidera à mobiliser un appui

international accru à la police des Nations Unies et à faire fond sur la toute première résolution adoptée par le Conseil de sécurité concernant la police des Nations Unies en 2014, ainsi que sur la résolution 2382 (2017), adopté aujourd'hui, et sur le premier Sommet des chefs de police des Nations Unies. Je me fais une joie d'entendre les points de vue des membres du Conseil sur les moyens qui peuvent nous permettre de renforcer, ensemble, la police des Nations Unies.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Lacroix de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Yacouba.

M. Yacouba : Je voudrais tout d'abord exprimer mes remerciements pour l'occasion qui m'est offerte de m'adresser au Conseil de sécurité sur l'importante question du renforcement des capacités des forces de sécurité maliennes dans la lutte contre le crime organisé et le terrorisme.

Le contexte du Mali est en proie à la recrudescence des attaques terroristes contre les Forces de défense et de sécurité maliennes, les forces de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), l'opération Barkhane et les populations civiles, dans le nord mais de plus en plus dans le centre du pays aussi. Les membres du Conseil ont pu le constater et mesurer l'ampleur des séquelles lors de leur récente visite.

Ainsi, depuis 2013 jusqu'au 26 octobre dernier, les attaques directes et indirectes ont blessé 387 Casques bleus et en ont tué 86 du côté de la MINUSMA, pendant que 172 personnels d'organisations non gouvernementales humanitaires ont fait l'objet de violentes attaques multiples, y compris des exécutions et des enlèvements. Les Forces maliennes et les populations civiles souffrent aussi, et encore ce matin, six civils ont été tués et dix ont été blessés par un engin explosif improvisé dans la région de Gao.

Sur le plan socio-économique, la situation est tout aussi inquiétante. Par exemple, plus de 500 établissements scolaires dans le centre du pays demeurent fermés. Les mouvances criminelles réussissent, grâce aux énormes ressources tirées de trafics en tous genres, à se substituer à l'État en offrant sécurité et services sociaux de base aux habitants de leurs zones d'influence, où les populations sont peu enclines à collaborer avec les Forces de défense maliennes ou les forces internationales par peur de représailles.

La situation sécuritaire de la sous-région n'est guère reluisante. C'est dans ce contexte que le Groupe de cinq pays du Sahel s'efforce, comme les membres du Conseil le savent, de mettre en place une force conjointe de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée au sein de laquelle les aspects d'enquête et de répression de la criminalité devraient être mieux pris en compte. Dans le cadre de la résolution 2364 (2017), la MINUSMA s'efforce de soutenir la mise en place d'institutions de défense et de sécurité réformées devant contribuer à la restauration de l'autorité de l'État et subséquemment, au retour des services sociaux de base, tel que stipulé dans l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali.

Elle soutient aussi l'élaboration d'une stratégie nationale de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme. Cette vision devra notamment fédérer tous les organes étatiques et non étatiques concernés afin de prévenir les menaces liées au terrorisme. C'est en cela que réside l'importance et l'urgence de la question d'une sécurité de proximité efficace, pour laquelle la MINUSMA a développé un concept détaillé, afin d'inclure les populations dans l'identification et la résolution de leurs propres défis sécuritaires.

Agissant seule ou en partenariat, la police de la MINUSMA apporte son appui au renforcement des capacités des structures maliennes chargées de lutter contre la criminalité organisée et le terrorisme. Au niveau stratégique, les Nations Unies ont notamment contribué à l'élaboration du projet de stratégie nationale garantissant la prise en compte de la perspective genre. Via ses activités de renforcement des capacités, la MINUSMA a formé près de 24 000 personnels des forces de sécurité, dont 1 385 dans le domaine de la lutte contre le crime organisé et le terrorisme. La Mission s'engage aussi dans la construction et la réhabilitation des infrastructures, la dotation en équipements et l'accompagnement par la colocation et la coordination opérationnelle, notamment au niveau de neuf unités spécialisées où elle fournit des conseils et expertises variés.

À cet effet, la police de la MINUSMA continue d'appuyer le travail du pôle judiciaire spécialisé et a mis à disposition son laboratoire de police scientifique et technique et soutient la création d'un laboratoire national équivalent. La brigade d'investigations spécialisée du pôle judiciaire a, à elle seule, traité 71 cas liés au terrorisme, au blanchiment d'argent, au trafic d'armes et à la traite de personnes.

La mise en œuvre du mandat est jalonnée de défis, notamment quant au processus de réforme du secteur de la sécurité qui tarde à porter ses fruits. D'autres défis résident dans la faiblesse de la gouvernance dans les secteurs de la sécurité et de la défense, l'étendue du territoire, le climat, la porosité des frontières, les multiples entraves à la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali et les déficits dans le déploiement de personnels de police spécialisés et francophones et de véhicules blindés au niveau des unités de police constituées.

Malgré tous les efforts consentis jusque-là, le tissu sécuritaire et social continue de se détériorer gravement dans la région du Sahel; c'est pourquoi j'estime humblement que les pays de la sous-région du Sahel et leurs voisins gagneraient à s'engager davantage dans une approche plus dynamique dont les axes majeurs se résument à une fusion des stratégies sectorielles.

Je souhaiterais, avant de conclure, rappeler que la police de la MINUSMA et les différentes parties prenantes soutiennent ardemment les forces de défense et de sécurité maliennes dans leurs activités, leur réforme et leur redéploiement, en dépit des multiples défis ainsi que des contraintes en ressources humaines et logistiques.

Le Président : Je remercie M. Yacouba de son intervention.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Je donne maintenant la parole à M. Monchotte.

M. Monchotte : Je souhaiterais aujourd'hui mettre en exergue les bonnes pratiques développées à l'occasion de la transition par la composante police de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), puis, à partir du 16 octobre 2017, par la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH) dans le domaine essentiel de notre mandat, à savoir le renforcement des capacités de la Police nationale d'Haïti (PNH). Cette situation intermédiaire présentait deux défis majeurs pour la composante police.

Le premier était d'assurer une gestion harmonieuse de la réduction des effectifs de l'ordre de 69 %, c'est-à-dire passer de 951 policiers internationaux pour la MINUSTAH à 295 pour la MINUJUSTH. Cela a été possible grâce à une planification précise des départs qui s'est appuyée sur la structure innovante d'une commission de la gestion des renouvellements de contrats des policiers internationaux.

Le deuxième défi résidait dans la nécessité d'adapter notre action à cette nouvelle donne dans le domaine primordial du renforcement des capacités de la PNH, y compris la promotion de l'égalité des sexes. Sur les orientations que j'ai formulées, en accord avec le Directeur général de la PNH, une alternative au modèle précédent a été élaborée. Elle a été conçue afin d'assurer une transition vers la MINUJUSTH de la façon la plus harmonieuse possible et de proposer une nouvelle approche de transfert de compétences à une autre échelle. Son objectif est de produire un changement culturel et stratégique de la manière dont la PNH est soutenue.

Celle-ci, baptisée « Programme accompagnement-conseil » (PAC), est fondée sur le mentorat à l'intention des cadres supérieurs de la PNH, essentiellement dans les domaines du commandement, du contrôle, de la planification opérationnelle et de la gestion administrative. Ainsi, 205 experts étrangers sont-ils répartis dans une exo-structure calquée sur celle de la PNH, aux côtés de 150 cadres supérieurs de la Police haïtienne occupant des postes de responsabilités au sein de la direction générale, des directions centrales et départementales, ainsi que des unités spécialisées. Les policiers de l'ONU déployés pour animer le PAC ont été sélectionnés sur la base de leurs compétences professionnelles et linguistiques, ainsi que de leur expérience dans les domaines recherchés.

Le PAC a été mis en œuvre en quatre phases successives dans les délais prescrits par la fin de la MINUSTAH. Un projet-pilote dans un département a servi d'étalonnage pour l'ensemble du processus et son évaluation a permis au comité de suivi d'apporter les corrections nécessaires avant son déploiement dans les autres départements du pays. Les trois phases suivantes ont concerné la diffusion dans les neuf autres départements, pour finir, le 3 octobre, par celui de l'Ouest, qui abrite la capitale.

Afin d'encourager la participation, l'adhésion et l'appropriation, un total de 11 tables rondes avec les élus, les magistrats et les personnels des deux forces ont été menées par le Directeur général de la Police nationale d'Haïti et moi-même à travers tout le pays. Un catalogue des postes et des compétences a été rédigé pour informer les pays contributeurs, via la division police, de cette évolution et les inciter à fournir la ressource adéquate où les personnels féminins aux compétences et qualifications requises doivent être plus largement

représentés. Les experts de la police internationale ont été formés, avec ceux de la PNH, dans les phases préalables et ont été dotés d'une documentation réalisée pour la première fois par un travail conjoint entre le pilier des opérations et celui du développement de la composante police, traçant ainsi la matière à transmettre dans les différentes compétences.

Pour conclure, il est clair que ce programme est l'axe essentiel de l'action fixée à la composante police et que cette réforme, mise en place dans les délais établis par la résolution 2350 (2017), ne pourra se développer et gagner sa vitesse de croisière que si la composante police reçoit le soutien nécessaire à son action : un soutien d'une part matériel, surtout s'agissant des véhicules, de l'infrastructure et d'une composante hélicoptères propre et, d'autre part, humain avec l'affectation de la dotation autorisée de 295 personnels qualifiés. La route est encore longue, même si nous avons prouvé que l'on peut faire mieux avec moins.

Le Président : Je remercie M. Monchotte de son intervention.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Je donne maintenant la parole à Mme Makotose.

Mme Makotose (*parle en anglais*) : Je remercie les membres du Conseil de me donner l'occasion de les informer des travaux de la composante de police de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD).

La résolution 2363 (2017) du Conseil de sécurité donne au mandat de la MINUAD deux priorités principales. La première est de protéger les civils dans tout le Darfour. Il s'agit notamment de patrouiller activement dans les zones à haut risque de conflit et celles où les déplacés sont particulièrement nombreux; et de sécuriser les camps de déplacés, les zones adjacentes et les couloirs de migration, afin d'améliorer l'efficacité des réactions en cas de menace de violence contre des civils. Plus spécifiquement, nous avons conduit plusieurs milliers de patrouilles afin d'assurer la protection physique des civils, dont plus de 2 300 patrouilles destinées à établir la confiance dans des camps de déplacés et plus de 2 600 visant à répondre aux besoins en matière de sécurité des personnes déplacées, en particulier les femmes et les enfants exerçant des activités de subsistance en dehors de leurs camps. En outre, la police de la MINUAD a mené plus de 500 patrouilles conjointement avec des bénévoles affectés à la police de proximité et a assuré la gestion de l'ordre public durant les distributions d'aide humanitaire.

La deuxième priorité du mandat est de créer un environnement protecteur en faisant participer les communautés aux initiatives de police de proximité et en appuyant le renforcement des capacités de la police soudanaise au Darfour. Les bénévoles affectés à la police de proximité font participer la communauté à diverses questions, en l'encourageant notamment à prendre part au programme de collecte des armes et en engageant instamment les déplacés et le personnel soudanais en tenue à respecter la zone tampon et à éviter les provocations durant les visites présidentielles. S'agissant du renforcement des capacités de la police soudanaise, nous apportons un appui au renforcement institutionnel de la police, conformément au Programme conjoint des Nations Unies pour l'état de droit et les droits de l'homme.

Qu'il me soit également permis de faire brièvement le point de la reconfiguration de la composante police. Nous avons mené à bien notre retrait de 14 bases d'opérations, avec un minimum de difficultés. Nous avons également procédé au rapatriement de deux unités de police constituées, et le rapatriement du matériel appartenant aux contingents est toujours en cours. Deux unités de police constituées ont été détachées de l'armée et ont été transférées vers deux des six bases d'opérations prévues pour la reconfiguration. On s'est heurté à certaines difficultés qui sont en train d'être gérées pour les quatre bases d'opérations et les deux bases opérationnelles temporaires qui doivent être mises en place au cours de la deuxième phase. Il n'est pas facile de superviser et de surveiller les bases d'opérations fermées, étant donné que l'état des routes et les conditions météorologiques entravent nos mouvements. Les effectifs et moyens militaires diffèrent de ceux des unités de police constituées, ce qui a un impact sur les résultats qui seraient possibles dans ces bases d'opérations découplées.

La composante police de la MINUAD s'efforce de mettre en œuvre notre mandat dans le souci de l'égalité des sexes. Suivant les orientations de la Stratégie sur la parité des sexes du Secrétaire général, nous avons plaidé auprès des États Membres pour qu'ils répondent à notre demande de personnel qualifié et nous leur sommes reconnaissants d'y avoir accédé. La police de la MINUAD comprend maintenant 20 % de policières, et quatre administrateurs sur 16 sont des femmes – deux autres seront nommées sous peu. Hommes et femmes

sont déployés dans les bases d'opérations et les quartiers généraux de secteur et s'acquittent de toutes formes de tâches. Les femmes sont encouragées à se porter candidates aux postes de direction, et nous organisons des ateliers de formation pour leur donner confiance et les accompagner dans cette démarche. Le réseau des policières de la MINUAD continue également de s'entretenir avec des femmes et d'œuvrer à leur émancipation. Des hommes font également partie du réseau, et je souligne avec satisfaction qu'ils sont même, dans l'un des secteurs, plus nombreux que les femmes.

Ce ne sont là que quelques-uns des efforts menées en interne, sachant que nous aidons et encourageons la police soudanaise au Darfour à tenir compte systématiquement de la problématique hommes-femmes. Il y a une prise de conscience, actuellement, mais les femmes restent peu représentées dans les effectifs et aucune n'occupe de poste à responsabilité de haut niveau. Nous travaillons sur plusieurs projets dont nous espérons qu'ils seront le lieu de progrès marqués, à condition d'être appuyés par les donateurs. Ces progrès sont essentiels si nous voulons pleinement œuvrer à la prévention et à la gestion des violences sexuelles liées aux conflits et de la violence sexuelle et sexiste au Darfour. Les patrouilles continuent de recevoir des informations, mais certaines victimes sont si traumatisées et craignent tant d'être stigmatisées qu'elles ne se font pas connaître. Il faut sensibiliser davantage et fournir un appui accru à ces victimes.

Au Darfour, les femmes restent les principaux moteurs des activités économiques visant à assurer la subsistance et à créer des revenus, étant donné que beaucoup d'hommes évitent encore de s'aventurer à l'extérieur, craignant pour leur vie. Il s'ensuit que certaines sont violées, harcelées ou violentées. Il convient de faire plus pour aider ces femmes en leur permettant de se livrer en toute sécurité à des activités économiques et rémunératrices. Naturellement, cela fonctionnerait mieux si l'on renforçait la capacité de la police soudanaise au Darfour à enquêter sur les incidents et à en poursuivre les auteurs. Pour que les femmes soient plus nombreuses dans les contingents de maintien de la paix, les services de police nationaux doivent eux-mêmes s'employer à améliorer la parité en leur sein. Les femmes ont besoin d'être formées et accompagnées davantage afin de gagner en confiance. Il faut plus de modèles identificatoires, et les États Membres doivent détacher plus de femmes qualifiées pour les postes d'encadrement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie Mme Makotose de son exposé. Je tiens à remercier tous les intervenants pour leurs contributions précieuses.

Je donne à présent la parole aux membres du Conseil de sécurité.

Mme Tachco (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint Lacroix et les chefs de police de leurs exposés. Il est vraiment passionnant de les entendre décrire le travail qu'ils accomplissent et les difficultés qu'ils rencontrent chaque jour dans l'exécution de leur mission. Il nous apparaît clairement que le travail de police forme un élément crucial des activités de maintien de la paix des Nations Unies.

Je tiens aussi à remercier l'Italie d'avoir présenté la résolution que nous avons adoptée aujourd'hui, la résolution 2382 (2017). Elle constitue un pas en avant important pour améliorer l'efficacité de la police des Nations Unies.

L'un des aspects essentiels des efforts que nous déployons pour améliorer l'efficacité du maintien de la paix des Nations Unies consiste dans une stratégie de retrait bien définie. L'aptitude d'une mission de maintien de la paix à accomplir sa tâche et à se retirer dépend de notre aptitude collective à renforcer les moyens dont l'État dispose pour assurer la sécurité de ses citoyens. Hélas, comme nous l'avons vu dans nombre de pays où des missions de paix ont été déployées, les gouvernements hôtes manquent souvent non seulement de capacités pour les institutions du secteur de la sécurité, mais aussi de légitimité, même élémentaire, aux yeux des citoyens qu'ils sont censés protéger et servir.

Dans ces contextes, nous devons certes renforcer les capacités des institutions du secteur de la sécurité, mais également redéfinir la notion même de ce qui est attendu des institutions militaires, politiques et judiciaires d'un pays. Cela suppose de bâtir une architecture de sécurité intégrée qui vise à garantir la sûreté des citoyens plutôt que la pérennité des gouvernements qui n'ont pas la légitimité requise auprès de leurs propres citoyens. La police a un rôle capital à jouer en ce sens.

Dans la récente transition entre la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti et la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti, nous avons constaté la fonction essentielle que la police des Nations Unies assume dans la coopération avec les forces nationales pour maintenir la sécurité et la stabilité tout en s'employant à renforcer les capacités de la Police

nationale d'Haïti. Nous avons bon espoir que la nouvelle Mission trouvera dans le Gouvernement haïtien un partenaire motivé et engagé, alors qu'elle entame la mise en œuvre de son programme en faveur de l'état de droit.

De même, à mesure que la réorganisation prévue de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour se poursuivra, le rôle des forces de police de la mission prendra une importance encore plus grande dans le renforcement des capacités à l'échelle locale.

Les défis à relever au Mali sont différents et considérables. Dans le cadre de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, la police des Nations Unies aide les autorités maliennes à lutter contre la criminalité transnationale et le trafic de stupéfiants qui alimentent les mouvements terroristes de la région, comme nous l'avons vu durant la récente visite du Conseil de sécurité au Sahel. Cette assistance et l'appui au renforcement des capacités remplissent une fonction cruciale, dans un ensemble plus large d'activités d'appui, pour créer un environnement propice à trouver une solution au conflit général.

Les policiers ne peuvent pas être considérés comme des citoyens de seconde classe dans l'action des Nations Unies en faveur du maintien de la paix. La bureaucratie de l'ONU doit prendre pour modèle le niveau d'intégration des composantes militaire, police et justice que nous cherchons à atteindre dans les nations hôtes par l'entremise des opérations de maintien de la paix. Il convient d'intégrer systématiquement l'expertise policière dans les mandats et les structures de décision des opérations de paix des Nations Unies – tant les missions de maintien de la paix que les missions politiques spéciales. Nous nous réjouissons que l'accent soit mis, dans cette résolution, sur la doctrine de la police des Nations Unies et sur sa mise en œuvre, et qu'il y figure un appel à définir des normes plus claires pour le personnel, le matériel, les opérations, l'efficacité et l'assistance aux services de police des États hôtes.

Nous accueillons également avec satisfaction les efforts engagés pour recueillir, gérer et analyser des données sur les besoins des opérations de maintien de la paix et l'efficacité des unités sur le terrain afin d'éclairer des décisions fondées sur les résultats. Au cours des 14 dernières années, les États-Unis ont fait la preuve de leur attachement résolu à améliorer les résultats obtenus par la police des Nations Unies en investissant plus de 40 millions de dollars pour former et appuyer directement 16 000 policiers de 15 pays. Nous estimons que les partenariats demandés dans la résolution d'aujourd'hui sont cruciaux pour continuer de renforcer les capacités afin qu'elles atteignent le niveau requis pour déployer des policiers dûment qualifiés et formés dans les opérations de maintien de la paix.

Enfin, nous reconnaissons le rôle essentiel de la police des Nations Unies dans le renforcement des moyens dont les nations hôtes disposent pour assurer la sécurité de tous leurs citoyens et créer les conditions nécessaires à la réussite des missions. La résolution d'aujourd'hui est un pas important pour faire en sorte que la police des Nations Unies soit en mesure de concourir, au sein des opérations de paix des Nations Unies du monde entier, à la réalisation d'une paix pérenne et durable.

M. Alemu (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Nous apprécions que la présidence italienne ait eu l'initiative d'organiser cette séance d'information sur les activités des forces de police des Nations Unies. Nous remercions le Secrétaire général adjoint, M. Jean-Pierre Lacroix, de son exposé. Nous sommes également reconnaissants aux trois chefs de police – ceux, respectivement, de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH) et de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour – d'avoir fait part de leur expérience sur le terrain. Ma délégation ne doute pas un instant de l'utilité de leurs exposés.

Nous nous réjouissons de l'adoption de la résolution 2382 (2017) et félicitons l'Italie, en tant que rédactrice, d'avoir animé les négociations sur cette résolution, dont nous espérons qu'elle contribuera à rehausser le rôle de la police des Nations Unies.

L'Éthiopie est consciente du rôle important que la police des Nations Unies joue dans la promotion de la stabilité et du développement à long terme dans les pays touchés par des conflits. Les conditions dans lesquelles les Casques bleus sont déployés ont radicalement changé. La police des Nations Unies n'a jamais été aussi essentielle que maintenant, au vu de l'évolution de la dynamique des conflits, de la transformation des mandats de maintien de la paix, en termes de taille et de complexité, et de la tendance croissante à opter pour un maintien de la paix à plusieurs dimensions. Au cours de la visite que nous avons effectuée dans les pays du G5 Sahel, nous avons pu observer de près le rôle crucial joué par la composante police de la MINUSMA au Mali. Nous sommes d'accord avec ce qu'a dit tout à l'heure M. Yacouba. Nous nous félicitons également de l'action

menée par la composante police de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, ainsi que l'a expliqué M[me] Makotose, notamment en ce qui concerne sa prise en compte de la problématique hommes-femmes.

La police des Nations Unies est devenue un élément essentiel du maintien de la paix, notamment pour ce qui est de l'exécution des tâches liées à l'appui aux services de maintien de l'ordre des États hôtes. Le rôle que jouent les composantes police des Nations Unies pour faciliter la transition du maintien de la paix au développement et à la consolidation de la paix est également très important. Les expériences passées et récentes, comme au Libéria entre autres, illustrent le succès rencontré par la police des Nations Unies dans les domaines de la consolidation et de la pérennisation de la paix. Leurs fonctions d'appui aux États hôtes ont été, en particulier, indispensables s'agissant de surveiller et de restructurer les forces de police locales, de former et de conseiller les autres services de maintien de l'ordre, de rétablir et promouvoir la sécurité publique et de protéger l'état de droit. Nous considérons que l'appropriation nationale doit être le principe directeur de la police des Nations Unies lorsqu'elle aide les États hôtes à constituer et à renforcer les capacités de leurs forces de police locales. Leurs lacunes en termes de capacités nationales doivent également entrer en ligne de compte dans la constitution des composantes police des Nations Unies, en particulier pendant la planification, le recrutement, la fourniture de conseils et la formation.

Lorsque cela est mandaté, la mise en œuvre de tâches civiles par la police des Nations Unies, notamment dans les domaines de la prévention et de la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des enfants dans les situations de conflit et d'après conflit, joue également un rôle déterminant. À cet égard, le déploiement de femmes policières peut avoir des effets concrets et positifs pour ce qui est de gagner la confiance des communautés locales. C'est pourquoi il est très important d'accroître la participation des femmes aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous sommes fiers de dire que l'Éthiopie est l'un des principaux contributeurs à la réalisation de cet objectif.

Il ne fait aucun doute que les mandats de maintien de la paix concernant les activités de police doivent être clairs et réalisables. Bien entendu, les pays fournisseurs d'effectifs de police doivent s'assurer que les forces déployées sur le terrain – policiers hors unités constituées, unités de police constituées et équipes de police spécialisées – sont bien formés et équipés afin de pouvoir exécuter les mandats qui leur sont confiés.

Le Secrétariat a, lui aussi, un rôle clef à jouer, notamment pour ce qui est de renforcer l'efficacité de la constitution stratégique de personnel de police grâce à une meilleure planification, un savoir-faire adéquat, des compétences linguistiques et une disponibilité opérationnelle. C'est pourquoi il demeure très important de renforcer la cohérence opérationnelle des activités de police des Nations Unies au sein du système des Nations Unies. À cet égard, nous pensons que la coopération triangulaire en matière de police entre le Conseil de sécurité, les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police et le Secrétariat est essentielle si nous voulons renforcer l'efficacité de la police des Nations Unies dans le domaine du maintien de la paix.

Enfin, l'Éthiopie a fait de très modestes contributions à la police des Nations Unies, notamment en détachant des policiers auprès de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, qui vient d'achever son mandat le mois dernier et est en phase de transition vers la MINUJUSTH. Je voudrais terminer en réaffirmant l'engagement de l'Éthiopie à accroître sa participation et ses contributions à la police des Nations Unies dans les années à venir.

M. Yelchenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette importante séance sur les activités de police des Nations Unies. Nous saluons également le rôle de chef de file joué par la présidence italienne dans la préparation et la négociation de la résolution 2382 (2017), que nous venons d'adopter.

Je remercie le Secrétaire général adjoint, M. Jean-Pierre Lacroix, de son exposé détaillé. Nous remercions tout particulièrement les chefs de police qui ont fait des exposés aujourd'hui.

En tant que fournisseur actif de contingents et d'effectifs de police, l'Ukraine appuie pleinement les efforts visant à renforcer l'efficacité des activités de la police des Nations Unies dans les opérations sur le terrain. Nous notons que, malgré les difficultés rencontrées par le personnel en uniforme de l'Organisation des Nations Unies, les contingents de police des Nations Unies peuvent se targuer d'un bilan solide. Par exemple, la composante police de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) a joué un rôle important dans le maintien de la stabilité et de la sécurité durant des périodes particulièrement difficiles

pour Haïti. Sa contribution au renforcement de la capacité des institutions de l'État, en particulier de la Police nationale d'Haïti (PNH), est sans pareille.

La transition vers la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH) témoigne à la fois de l'achèvement couronné de succès du mandat de la MINUSTAH et de la volonté d'évoluer vers une nouvelle forme de présence de l'ONU dans le pays. La MINUJUSTH doit fournir l'appui essentiel nécessaire pour faire progresser ces importantes transformations et consolider les progrès réalisés. Nous avons toute confiance que la nouvelle Mission s'acquittera efficacement des tâches qui lui sont confiées, notamment en ce qui concerne le soutien à la Police nationale d'Haïti et la poursuite de son renforcement.

Les problèmes auxquels sont confrontées les composantes police des Nations Unies sur le terrain ont considérablement évolué et doivent être examinés minutieusement par le Conseil. De l'autre côté de la planète, en Afrique, les menaces asymétriques demeurent un sujet de préoccupation particulière pour la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). Septembre et octobre ont été parmi les mois les plus meurtriers pour les Casques bleus au Mali. L'Ukraine condamne vigoureusement les récentes attaques terroristes perpétrées contre le personnel de la MINUSMA.

L'instabilité qui perdure au Mali reste l'un des principaux facteurs du débordement de la violence dans les pays voisins. À cet égard, nous sommes convaincus qu'il est urgent de réformer le secteur de la sécurité et de déployer les forces de police, de défense et de sécurité maliennes sur tout le territoire afin de lutter contre les extrémistes violents et de maintenir l'ordre public. Étant donné que la MINUSMA reste la principale cible d'attaques terroristes et que ces attaques deviennent de plus en plus sophistiquées, nous sommes convaincus que le renforcement de la sécurité du personnel de police et des soldats de la paix doit être l'une des tâches prioritaires du Secrétariat.

Les membres de la police des Nations Unies doivent être convenablement préparés afin de pouvoir entreprendre les tâches complexes de prévention, d'atténuation et de règlement des conflits violents, tout en contribuant à la consolidation de la paix et à la réconciliation dans les meilleurs délais. À cet égard, je voudrais souligner plusieurs points que nous jugeons importants pour améliorer l'efficacité des activités de police des Nations Unies.

Premièrement, l'Ukraine appuie l'élaboration du Cadre d'orientation stratégique concernant le rôle de la police dans les opérations internationales de maintien de la paix, qui doit fournir une base solide pour le renforcement de la coopération internationale dans le domaine des activités de police des Nations Unies. Des efforts supplémentaires doivent être déployés en priorité afin d'assurer la pleine mise en œuvre du Cadre d'orientation stratégique par toutes les composantes police des Nations Unies sur le terrain.

Deuxièmement, il est nécessaire d'améliorer la formation du personnel de police intervenant dans les opérations de paix des Nations Unies tant avant le déploiement qu'en cours de mission. Le Centre ukrainien de formation de la police pour le maintien de la paix, qui dispense une formation préalable au déploiement certifiée par l'ONU, constitue l'une de nos contributions à cette entreprise commune.

Troisièmement, les opérations de maintien de la paix doivent être dotées de mandats solides et de technologies de pointe, de manière à contribuer efficacement au maintien de la sécurité et de l'ordre public, notamment en mettant fin aux flux transfrontières illicites d'armes, d'éléments criminels, de combattants terroristes étrangers et de mercenaires. Les opérations de maintien de la paix doivent avoir les moyens et les ressources nécessaires pour assurer le suivi et la vérification des accords de cessez-le-feu et d'autres arrangements pertinents, y compris en matière de désarmement.

Enfin, il est important d'enregistrer de façon dynamique les engagements pris en termes d'unités de police constituées dans le Système de préparation des moyens de maintien de la paix. La constitution et le déploiement rapide des contingents sont des conditions essentielles à la réussite des missions. À cette fin, la coopération triangulaire entre les pays fournisseurs d'effectifs de police, le Secrétariat et le Conseil doit être maintenue et développée. Il est tout aussi crucial d'assurer la plus grande participation possible des femmes aux activités de paix des Nations Unies, comme l'a mentionné à juste titre Mme Makotose.

Je voudrais, pour terminer, remercier les chefs de police qui sont avec nous aujourd'hui ainsi que leur personnel du dévouement avec lequel ils servent l'ONU.

M. Rosselli (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Je voudrais, moi aussi, remercier la présidence italienne d'avoir convoqué la séance d'information d'aujourd'hui.

Mes remerciements vont également à nos intervenants, M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, et aux chefs de police de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH) et de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour.

Avec la résolution 2185 (2014), le Conseil de sécurité adoptait sa première résolution sur les fonctions de la police des Nations Unies et soulignait que les activités de la police apportaient une contribution précieuse au maintien de la paix. L'importance et la pertinence croissante des activités de police dans le cadre des opérations de maintien de la paix se sont manifestées à travers le premier Sommet des chefs de police organisé en juin 2016. À cette occasion, des ministres de l'intérieur, des chefs de police et de hauts fonctionnaires représentant une centaine d'États Membres se sont réunis pour analyser l'évolution des activités de police des Nations Unies.

L'Uruguay se félicite de l'adoption à l'unanimité aujourd'hui de la résolution 2382 (2017), qui souligne l'intérêt porté à ce sujet. Avec cette résolution, le Conseil de sécurité décrit clairement le rôle central que joue la police des Nations Unies dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. De même, la résolution fournit une orientation stratégique en vue de continuer à renforcer l'action de la police et de faire en sorte que la composante police continue d'évoluer au même rythme que le processus de réforme des opérations de maintien de la paix. C'est pourquoi je félicite la présidence italienne d'avoir pris l'initiative d'élaborer ce document, et je salue l'esprit constructif qui a régné entre les membres du Conseil de sécurité tout au long des négociations, ce qui a permis de parvenir à un texte consensuel et ambitieux.

L'Uruguay est un pays qui contribue depuis longtemps aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies et qui y est profondément attaché. S'agissant du déploiement de personnel de police, mon pays fournit des effectifs de police aux opérations de maintien de la paix depuis 1991, lorsqu'il a pour la première fois déployé des policiers au sein de la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala. À ce jour et sans interruption, nous avons contribué à de nombreuses missions des Nations Unies, notamment au Mozambique, au Timor-Leste, au Sahara occidental, en Angola, au Libéria, en Côte d'Ivoire et en Haïti. Notre participation est axée sur le déploiement de policiers qui assurent majoritairement des fonctions d'instructeurs et de conseillers et qui accomplissent parfois des tâches d'exécution.

En tant que pays fournisseur d'effectifs de police, l'Uruguay tient à saluer les travaux d'évaluation que réalise la Division de la police du Département des opérations de maintien de la paix, en particulier en effectuant des visites dans les pays qui décident de fournir du personnel. À cet égard, il est essentiel de continuer à améliorer la formation des unités de police constituées et du personnel de police, en particulier en matière de protection des civils, compte tenu des environnements toujours plus complexes dans lesquels les opérations de maintien de la paix sont déployées.

L'Uruguay, lorsqu'il fournit du personnel de police, répond à toutes les exigences de l'ONU grâce à la formation dispensée à l'École nationale des opérations de paix, où sont formés des militaires et des policiers appelés à participer aux opérations des Nations Unies. La formation est intégrée, et un accent particulier est mis sur la politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles, sur la promotion de l'égalité des sexes et sur la formation en matière de droits de l'homme.

Pour rendre la discussion un peu plus interactive, ainsi que vous l'avez suggéré, Monsieur le Président, au début de la séance, je voudrais poser une question au Chef de la police de la MINUJUSTH, M. Monchotte, et lui demander quels sont, selon lui, les principaux défis que devra relever la MINUJUSTH pour s'acquitter efficacement de son mandat.

Mme Schoulgin-Nyoni (Suède) (*parle en anglais*) : Je tiens en premier lieu à remercier le Secrétaire général adjoint, M. Lacroix, et les chefs de la police des exposés très utiles qu'ils ont présentés au Conseil de sécurité aujourd'hui. Je souhaite également la bienvenue au nouveau Conseiller pour les questions de police, M. Luis Carrilho, et je saisis cette occasion pour remercier son prédécesseur, M. Stefan Feller, de ses services. J'ajoute qu'il est extrêmement encourageant et réjouissant de voir autant de Bérets bleus présents aujourd'hui dans la salle du Conseil. Ils jouent un rôle fondamental en tant qu'acteurs de la sécurité et du renforcement des capacités, et sont indispensables pour rétablir l'état de droit et instaurer durablement la paix.

La résolution 2185 (2014), qui a fait date en tant que première résolution consacrée exclusivement aux

activités de police des Nations Unies, a été adoptée par le Conseil en 2014. Utilisant cette résolution à la fois comme point de départ et point de référence, nous avons adopté aujourd'hui la résolution 2382 (2017) sur les activités de police des Nations Unies, qui fait fond sur son héritage. Pour continuer d'améliorer les activités de police des Nations Unies, nous pouvons nous inspirer des recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport sur les activités de police (S/2016/952) et de l'examen externe réalisé par la Division de la police en mai 2016. À partir de ces fondements solides, il nous sera possible de continuer à renforcer le rôle des activités de police dans la prévention des conflits, la promotion de l'état de droit et la protection des civils.

Depuis 1964, la Suède contribue de manière ininterrompue aux capacités de police des opérations de paix des Nations Unies. Des policiers suédois sont actuellement déployés au sein de huit opérations de paix des Nations Unies, et nous étudions en ce moment la possibilité de procéder à d'autres déploiements. Bien que les problèmes auxquels sont confrontées les opérations de paix ont considérablement évolué au cours des 53 dernières années, l'importance des composantes de police reste claire. Aujourd'hui, les composantes de police fournissent un appui opérationnel aux institutions nationales chargé du maintien de l'ordre et aux efforts de réforme institutionnelle. Elles œuvrent également au renforcement des capacités ainsi qu'à la mise en place d'une approche intégrée dans les domaines de l'état de droit et de la réforme du secteur de la sécurité.

Ce large éventail de fonctions et d'activités souligne le rôle incomparable et central que joue la police des Nations Unies dans le cadre du processus global d'instauration de la paix, créant un lien et un effet complémentaire entre le développement, la paix et la sécurité et les droits de l'homme. La mise en place de services de police efficaces, réactifs et représentatifs dans le cadre d'institutions garantes de l'état de droit qui fonctionnent bien est un pilier important du processus visant à instaurer une paix durable et à bâtir des sociétés stables et résilientes. C'est pourquoi nous devons prendre soin d'intégrer toute la chaîne de l'état de droit et de la justice dans notre approche, et de mettre également à disposition du personnel pénitentiaire, des procureurs et des juges pour travailler aux côtés des policiers dans les opérations de paix.

Par exemple, au Libéria, un pays où sont déployés des policiers et du personnel pénitentiaire suédois depuis plus de 10 ans, le Programme des Nations Unies pour le développement et la Mission des Nations Unies au Libéria ont mis en place un programme conjoint pour promouvoir l'état de droit. La police et les autres acteurs de l'état de droit travaillent de concert sur place, avec l'appui de la Cellule mondiale de coordination des activités policières, judiciaires et pénitentiaires, pour que le relais entre la mission sortante et l'équipe de pays des Nations Unies se fasse sans heurt. On garantira ainsi la continuité des efforts pour améliorer l'accès de la population à la justice et renforcer les capacités des institutions chargées d'assurer la sécurité.

En République centrafricaine, la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit et la composante police de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine collaborent avec les autorités maliennes pour mettre en place un groupe mixte d'intervention rapide chargé de combattre la violence sexuelle et sexiste au sein de la Police nationale centrafricaine. En collaborant avec les autorités nationales et d'autres entités des Nations Unies, la composante de police renforce la capacité de lutter contre la violence sexuelle et sexiste dans le pays.

Comme nous l'avons déjà souligné à maintes occasions au Conseil, les mandats de nos opérations de maintien de la paix doivent être réalistes, adaptés au contexte et souples. Cela nécessite que le Secrétariat fournisse des analyses de grande qualité, exhaustives et qui tiennent compte du contexte. Intégrer des conseils en matière de maintien de l'ordre dans ces analyses doit devenir une pratique habituelle dans le contexte de l'élaboration et du renouvellement des mandats.

Comme l'ont souligné les intervenants aujourd'hui, nous devons continuer d'accroître les effectifs de police féminins déployés au sein des forces des Nations Unies. Les missions seraient ainsi davantage le reflet des communautés au sein desquelles elles travaillent et pourraient s'acquitter plus efficacement de leurs mandats. Elles doivent également renforcer leur capacité de prendre en compte et d'appuyer le rôle des femmes dans l'édification de sociétés pacifiques.

La Suède appuie fermement les efforts du Secrétaire général pour réformer le dispositif de paix et de sécurité de l'Organisation afin que le système des Nations Unies s'acquitte plus efficacement de sa mission fondamentale, à savoir prévenir les conflits et pérenniser la paix. Compte tenu de la position sans égale qu'occupe la police, à l'intersection entre sécurité

et développement, les activités de police vont jouer un rôle essentiel dans la réalisation de cet objectif.

Je me tourne maintenant vers les intervenants qui ont présenté des exposés aujourd'hui, à qui j'aimerais, si je le peux, poser quelques brèves questions.

Premièrement, selon eux, comment pourrait-on intégrer davantage les conseils en matière de maintien de l'ordre dans la formulation des mandats afin de soutenir plus efficacement les activités qu'ils mènent sur le terrain?

Deuxièmement, compte tenu du fort accent que la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti place sur les activités de police et l'état de droit, je voudrais que le Chef de la composante police de la Mission, M. Monchotte, nous fasse part de ses réflexions les plus saillantes à ce jour en ce qui concerne les activités de transition de la Mission.

Douze mille policiers des Nations Unies provenant de près de 90 pays servent actuellement dans les missions des Nations Unies dans le monde entier. En collaborant avec des institutions nationales, ils servent et protègent les communautés et veillent au respect des droits de l'homme et de l'état de droit. Leur travail est essentiel pour s'acquitter des mandats convenus par le Conseil et pour appuyer les efforts nationaux visant à créer des sociétés prospères, stables et pacifiques. Nous leur devons notre plein appui.

M. Akylbayev (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Nous remercions la présidence italienne d'avoir convoqué cette importante séance d'information et nous la félicitons pour l'efficacité avec laquelle elle a conduit l'élaboration de la résolution 2382 (2017), que nous avons adoptée aujourd'hui. Nous remercions également le Secrétaire général adjoint Lacroix et les chefs de la police de leurs précieuses contributions. En ce qui concerne le sujet de la réunion d'information d'aujourd'hui, notre délégation formule les observations suivantes.

Premièrement, à la lumière de la réforme générale de l'ONU, en particulier en ce qui concerne les opérations de paix, et comme le recommandent les rapports de 2015, les activités de police des Nations Unies exigent également notre attention. Pour pérenniser la paix, nous devons élaborer des mandats et des directives clairs à l'intention des composantes de police, avec des unités de police fortes pour l'état de droit, la réforme du secteur de la sécurité, la protection des civils, les droits de l'homme et l'autonomisation des femmes et des jeunes. Une telle approche aboutira à la stabilité nationale des pays hôtes, en se concentrant principalement sur le renforcement des capacités en vue de prévenir de nouveaux conflits ou la récurrence des conflits existants. Il est tout aussi important d'attirer des investissements pour le relèvement et le développement économiques futurs de ces pays.

Deuxièmement, la tâche principale de la police des Nations Unies doit être le renforcement des institutions policières, judiciaires et pénitentiaires nationales, et de ceux à qui elles doivent rendre des comptes, surtout étant donné que la plupart des mécanismes ont été détruits à la suite d'un conflit. Ces processus exigent la prestation équitable et efficace de la justice par un nombre suffisant de fonctionnaires compétents, éthiques et indépendants, bénéficiant d'une formation et d'un soutien pédagogique appropriés.

Troisièmement, l'appropriation nationale est indispensable, les priorités devant être définies par les autorités de l'État et la société civile. Elles doivent être compatibles avec les traditions culturelles et juridiques du pays hôte, sans toutefois être en conflit avec les normes internationales. Ce système doit fonctionner sans causer de tensions supplémentaires, qui ne feraient qu'aggraver la situation sur le terrain.

Quatrièmement, le rétablissement et le maintien de la paix et de la stabilité est un processus à long terme. Par conséquent, il exige une coordination et une coopération étroites, inscrites dans la durée, entre les partenaires nationaux, régionaux et internationaux, ainsi qu'entre les donateurs et toutes les autres parties prenantes concernées, telles que le secteur privé, les milieux universitaires, la société civile et les médias.

Cinquièmement, l'appui apporté à la police et à d'autres personnels est tout aussi crucial pour le succès de nos opérations de maintien de la paix que celui fourni à nos forces militaires, et nous devons donc donner aux pays fournisseurs de contingents davantage de moyens pour préparer et déployer rapidement du personnel qualifié dans des nouvelles missions.

Sixièmement, il est fondamental de régler la question du rôle de la police des Nations Unies lorsqu'elle participe avec l'armée à des activités de protection des civils. Cela nécessite également des domaines et des modalités de coordination entre la police et l'armée dans différentes situations de protection qui se chevauchent, en fonction du type de violence et d'autres variables communautaires.

Septièmement, nous devrons également remédier aux lacunes générales en matière de capacités et de formation en augmentant le nombre de pays fournisseurs de contingents ayant des hautes capacités. Il serait également utile d'encourager la poursuite du dialogue politique entre les pays fournisseurs de contingents et les pays fournisseurs de personnel de police, afin de comprendre les responsabilités mutuelles dans diverses tâches allant de la prévention et du règlement des conflits à la consolidation et à la pérennisation de la paix.

Enfin, le Kazakhstan est désireux de voir la police des Nations Unies jouer un rôle crucial dans la promotion d'une stabilité, d'une paix, d'une sécurité et d'un développement durables, et est disposé à étudier les moyens dont nous pouvons mobiliser les capacités de police des Nations Unies dans les opérations de maintien de la paix.

M. Bessho (Japon) (*parle en anglais*) **:** Je voudrais commencer par remercier le Secrétaire général adjoint Lacroix et les chefs de la police de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH) et de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) de partager leurs données d'expérience avec nous aujourd'hui. J'exprime aussi mon appréciation sincère à tous les Casques bleus pour leur contribution dans un contexte de graves difficultés sur le terrain.

Nous nous félicitons du débat d'aujourd'hui, qui s'inscrit dans le cadre de l'accent général que le Conseil a mis tout au long de l'année sur les opérations de maintien de la paix afin de les rendre aussi efficaces que possible grâce à de meilleurs mandats et capacités et à une meilleure constitution des forces. La résolution 2382 (2017), que nous avons adoptée aujourd'hui, fait également suite à l'important travail de 2014 relatif à l'état de droit, la bonne gouvernance et la supervision des institutions chargées de la sécurité, par l'intermédiaire de la résolution 2151 (2014) sur la réforme du secteur de la sécurité, et de la résolution 2185 (2014) sur la police. Nous avons cette année consacré une série de débats au maintien de la paix dans cette salle. Les débats ont été fructueux, et le Japon estime qu'il est désormais temps de passer des propositions aux actes. La résolution d'aujourd'hui fournira des indications importantes sur la voie à suivre. Toutes les missions représentées aujourd'hui offrent d'importants enseignements et d'importantes réflexions.

Je voudrais tout d'abord parler d'Haïti, étant donné que la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) a mené à bien ses opérations le mois dernier. L'appui de la MINUSTAH à la Police nationale d'Haïti a fourni un bon exemple du rôle des activités de police fondées sur l'appropriation nationale. La MINUSTAH s'est adaptée à l'évolution de la situation sur le terrain, au moyen d'initiatives de lutte contre la violence au sein de la collectivité, tout en appuyant le renforcement des capacités de la police, l'amélioration des procédures de justice pénale, les patrouilles conjointes et l'élaboration du plan stratégique 2017-2021. La transition vers la MINUJUSTH sert également de modèle qui montre comment les missions de maintien de la paix des Nations Unies doivent s'adapter à l'évolution des besoins d'un pays dans le cadre d'éventuels plans de retrait.

L'exposé de M. Yacouba nous rappelle que le rôle de la police au sein de la MINUSMA est crucial. En raison de la menace croissante à la sécurité au Mali, nous avons tendance à nous concentrer sur les Forces de défense et de sécurité maliennes, mais la sécurité et la justice ne peuvent être assurées par elles seules. L'objectif premier du mandat de la MINUSMA est d'appuyer les efforts du Gouvernement pour le rétablissement progressif et l'extension de l'autorité de l'État, notamment de la police malienne. Le Japon a fourni une aide au renforcement des capacités à la police malienne, en coopération avec la police des Nations Unies.

S'agissant de la MINUAD, nous espérons bien que les efforts actuellement déployés par la police de la Mission pour renforcer la police locale permettront à celle-ci de se charger des activités de protection des civils, ainsi le retour volontaire et en toute sécurité des déplacés au fur à mesure de la réduction des effectifs de la Mission. Nous espérons que, ce faisant, la MINUAD continuera d'établir de nouvelles normes pour traiter des questions relatives à l'égalité des sexes.

Au cours de sa présidence du Conseil en décembre, le Japon espère clore la série de débats de cette année en convoquant une séance sur une formation efficace et efficiente et un renforcement des capacités sur la base du rapport du Secrétaire général publié en application de la résolution 2378 (2017). L'année 2018, à son tour, sera l'année pour traduire nos différents débats et résolutions en résultats concrets sur le terrain – un objectif partagé avec les réformes du Secrétaire général. Une interaction avec l'ensemble des Membres de l'ONU

sera la clef de notre succès. Le Japon se réjouit à la perspective d'appuyer activement ces efforts.

M. Aboulatta (Égypte) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je tiens à remercier les chefs de la police de leurs exposés et leur exprimer ma profonde reconnaissance, ainsi qu'aux policiers, pour les efforts et les sacrifices consentis dans les opérations de maintien de la paix en vue de promouvoir la paix et la stabilisation.

Notre réunion annuelle est une occasion importante pour le Conseil de profiter des compétences spécialisées et de l'expérience de ceux qui opèrent sur le terrain. Elle nous aide aussi à mieux comprendre l'ampleur des défis qu'ils doivent relever et à élaborer des politiques appropriées pour améliorer les activités de police des Nations Unies. Nous nous félicitons à cet égard de l'adoption par le Conseil de la résolution 2382 (2017) sur les opérations de police des Nations Unies, qui vient renforcer la place de la police dans les opérations de maintien de la paix et souligner son rôle de composante essentielle des missions des Nations Unies. Et je ne manquerais pas à ce propos de saluer le rôle joué par la délégation italienne dans l'élaboration du projet de résolution.

L'ONU a mené ces deux dernières années un processus global de réforme de son dispositif de paix et de sécurité, au travers essentiellement d'un examen complet des opérations de paix des Nations Unies mené par le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix, et de celui, en cours actuellement, des propositions du Secrétaire général en vue de la réforme du dispositif de paix et de sécurité du Secrétariat.

Il y a lieu de dire aussi que l'évolution de l'environnement sécuritaire, la nature des conflits où opèrent les missions des Nations Unies et l'absence d'une vision intégrée et globale s'agissant de la façon de traiter des conflits en tenant compte des besoins, des spécificités et des priorités de l'État et des communautés hôtes, nous imposent, à nous tous, d'améliorer les instruments dont dispose l'Organisation, et en premier lieu les opérations de maintien de la paix, pour relever les défis qui se font jour et exécuter efficacement les mandats complexes qui sont le propre de la plupart des missions.

Tout naturellement, les composantes de police des opérations de paix sont, elles aussi, appelées à participer à cet effort, du fait qu'elles jouent un rôle majeur dans l'exécution des mandats des missions des Nations Unies et qu'elles sont un pilier central participant directement aux processus de transition d'une mission de maintien de la paix à une présence civile des Nations Unies. Elles concourent aussi à empêcher le retour au conflit en participant au renforcement des capacités institutionnelles du pays, en aidant les États hôtes à étendre leur contrôle sécuritaire à l'ensemble du territoire, en appuyant et en sécurisant les élections, et en fournissant des secours humanitaires, ainsi qu'en servant de premier point de contact des Nations Unies avec les civils. D'où leur rôle important dans le renforcement de la confiance des communautés dans les missions des Nations Unies.

C'est pourquoi je voudrais réaffirmer le plein appui de l'Égypte aux activités des composantes de police dans les opérations de maintien de la paix, appui qu'illustre la participation de nos composantes de police à la plupart des missions des Nations Unies, ainsi que le fait que nous comptons parmi les trois principaux pays fournissant du personnel de police. En effet, l'Égypte a déployé en 2016 et en 2017 trois unités de police constituées dans trois des missions les plus difficiles des Nations Unies : la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), et la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), outre l'engagement que nous avons pris de déployer des unités de police supplémentaires au titre du Système de préparation des moyens de maintien de la paix, ainsi qu'un nombre important de véhicules blindés pour combler les lacunes qui affligent les missions des Nations Unies dans ce domaine. Nous dispensons aussi une formation préalable au déploiement répondant aux normes les plus élevées et nous dotons les composantes de police de l'équipement moderne nécessaire pour leur permettre de s'acquitter des tâches spécifiques qui leurs sont confiées.

Je voudrais saisir cette occasion pour demander certaines clarifications aux Chefs de la police. Ma première question est adressée à Mme Priscilla Makotose, Chef de la police de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD). Étant donné l'amélioration tangible de la situation en matière de sécurité au Darfour et de la décision du Conseil de sécurité de réduire progressivement les effectifs de la MINUAD, quelles sont les mesures que prend cette dernière, dans le cadre du transfert de toutes

les responsabilités en matière de sécurité aux autorités locales, pour pérenniser la stabilité et renforcer les efforts faits par le Gouvernement soudanais à cet égard?

Ma deuxième question est adressée à M. Yacouba, Chef de la police de la MINUSMA. Étant donné les menaces sécuritaires graves auxquelles est confrontée la Mission – qui en fait la Mission la plus dangereuse–, quelles sont les mesures qu'elle prend pour hisser le niveau de sécurisation de son site à celui de l'acuité de ces menaces? Je voudrais aussi savoir quelles sont les mesures prises pour renforcer les contacts avec les communautés locales, compte tenu du fait que les activités de proximité menées par la police jouent un rôle important dans le maintien de l'ordre et de la sécurité des forces et dans l'exécution du mandat de la Mission? Et quelles sont les mesures que M. Yacouba propose de prendre au Conseil pour renforcer la Mission et lui faciliter la tâche?

Ma troisième et dernière question est adressée à M. Monchotte, Chef de la police de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH). La résolution 2350 (2017) demande à la Mission de se concentrer sur l'édification et le renforcement des institutions de l'état de droit et la Police nationale d'Haïti. Je voudrais lui demander si, selon lui, ce mandat a aidé la MINUSTAH et, après elle, la MINUJUSTH, à mener à bien leurs fonctions et si, tenant compte des particularités de chaque conflit, il juge utile d'intégrer l'édification des institutions nationales en tant qu'axe essentiel dans les mandats des missions des Nations Unies.

Enfin, je voudrais saisir cette occasion pour exprimer aux Chefs de la police toute notre reconnaissance pour les efforts et les sacrifices qu'ils consentent dans le cadre des opérations de paix.

M. Allen (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier les intervenants d'avoir partagé avec nous leurs analyses aujourd'hui et, en particulier, souhaiter la bienvenue parmi nous au Conseil à Mme Makotose, Chef de la police de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour. Je voudrais aussi remercier la présidence et le Secrétariat d'avoir fait en sorte que nous puissions entendre les voix des femmes dans cette salle, non seulement sur la police, mais aussi sur toutes les questions que nous examinons.

Je voudrais tout d'abord faire écho à ce qu'a dit ma collègue suédoise et demander à tous les Bérets bleus présents à la séance d'aujourd'hui de transmettre à leurs officiers les remerciements et l'admiration du Conseil de sécurité pour leur service et leur bravoure. Le travail qu'ils font et les sacrifices qu'ils consentent dans des États fragiles et sortant d'un conflit font partie intégrante des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales. D'Haïti à la République démocratique du Congo, et de l'Afghanistan au Soudan du Sud, les hommes et les femmes de la police des Nations Unies risquent leur vie pour protéger les plus vulnérables tandis que leurs communautés sortent d'un conflit. Leur présence permet aux populations de reconstruire leur vie, leurs communautés et leurs moyens de subsistance après que les armes se sont tues, et aide à sceller la stabilité à long terme en promouvant l'état de droit et les droits de l'homme et en édifiant des institutions chargées de la sécurité compétentes et responsables et en mesure de fonctionner de façon autonome, sans le soutien de l'ONU.

C'est du fait de l'importance du rôle de la police des Nations Unies qu'il est essentiel que nous tenions ces séances d'information. Nous sommes l'organe qui demande à ces hommes et à ces femmes de risquer leur vie, et il est important donc que nous entendions directement les Chefs de la police nous dire ce qu'ils veulent que le Conseil fasse de plus pour les aider et aider leurs officiers. Comme nous le savons tous très bien, les menaces auxquelles ils sont confrontés évoluent. Si nous voulons que la police des Nations Unies reste efficace, alors nous – membres du Conseil, pays fournisseurs de contingents et Chefs de la police – devons être prêts à répondre et à réformer.

C'est pourquoi nous aurions aimé voir la résolution 2382 (2017) aller plus loin en termes de réforme. Il reste encore beaucoup à faire pour que la police des Nations Unies soit aussi efficace et efficiente que possible. Par exemple, le Royaume-Uni aurait voulu voir une approche souple en matière de fonction de la police – une approche qui soit adaptée à la situation à laquelle est confrontée chaque mission. Cela doit être étayé par une forte capacité analytique à même de procéder à une analyse continue nécessaire pour veiller à ce que le soutien reste approprié aux besoins sur le terrain.

Parallèlement, nous voudrions voir le Secrétariat utiliser plus régulièrement et plus efficacement les compétences de spécialistes bien au fait de la situation à l'examen. Pour cela, il faudrait introduire des arrangements administratifs meilleurs et plus transparents pour absorber et utiliser cette expertise. En

outre, il est crucial que la police soit incorporée dans les processus intégrés de planification et d'évaluation, à New York et dans les missions, de sorte que les différentes composantes d'une mission puissent se compléter.

À cet égard, je voudrais souligner et saluer l'excellent travail effectué par la Cellule mondiale de coordination des activités policières, judiciaires et pénitentiaires – un accord de collaboration entre le Département des opérations de maintien de la paix, le Programme des Nations Unies pour le développement, ONU-Femmes, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, et d'autres entités, qui fournit un appui opérationnel conjoint aux pays dans les domaines de la police, de la justice et pénitentiaire dans les situations d'après-conflit et autres situations de crise. C'est là un exemple de la façon dont les Nations Unies fournissent une assistance plus efficace, plus cohérente et mieux coordonnée aux pays, et que nous voudrions voir plus souvent.

Je voudrais aussi réaffirmer l'appui continu du Royaume-Uni aux recommandations de 2016 concernant une évaluation extérieure. Nous avons à cœur de voir que des progrès soient réalisés dans ces domaines, notamment ceux qui sont mentionnés dans le rapport du Secrétaire général.

Pour terminer, je voudrais faire une dernière observation. La police des Nations Unies est présente durant tout le conflit. Les Bérets bleus sont d'habitude les premiers et les derniers membres de la famille des Nations Unies que les populations rencontrent au cours de toutes les interventions ou des réponses à une crise. Donc, pour qu'ils réussissent dans leur mission, les officiers doivent durant tout leur déploiement établir une relation de confiance avec la population. Cette confiance s'instaure facilement quand les policiers des Nations Unies reflètent la diversité de ceux qu'ils ont été envoyés pour protéger.

Pour terminer, je voudrais m'associer au Secrétaire général adjoint, M. Lacroix, pour exprimer mon appui aux pays fournisseurs de personnel de police qui mettent tout en œuvre pour lever les obstacles au recrutement d'un plus grand nombre de femmes au sein de la police des Nations Unies. Je voudrais également encourager les composantes police des Nations Unies à redoubler d'efforts pour consulter les communautés, y compris les femmes, et faire en sorte que leurs points de vue et leurs besoins soient dûment pris en compte dans leurs activités quotidiennes et dans leurs rapports au Conseil.

M. Wu Haitao (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine remercie l'Italie d'avoir convoqué cette réunion. Nous voudrions également remercier de leurs exposés le Secrétaire général adjoint, M. Lacroix, et les Chefs de police de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti et de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour.

Aujourd'hui, plus de 11 000 agents de police sont déployés dans 11 opérations de maintien de la paix et dans quatre missions politiques spéciales des Nations Unies. Ils exercent leurs fonctions avec dévouement dans des situations difficiles et complexes. La Chine rend hommage à leur dévouement et à leur esprit de sacrifice.

La situation internationale connaît aujourd'hui de profonds changements. Les conflits et les différends ont un caractère de plus en plus diversifié. Le contexte dans lequel s'inscrivent les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et les tâches qu'elles sont appelées à accomplir sont de plus en plus complexes tandis que les mandats confiés aux composantes police des opérations de maintien de la paix des Nations Unies ne cessent d'augmenter. La communauté internationale doit procéder à un examen approfondi des environnements dans lesquels sont déployées les composantes police des opérations de maintien de la paix, les mandats qui leur sont confiés et la marche à suivre, et étudier les moyens d'améliorer leur action. La Chine voudrait faire les observations suivantes.

Premièrement, il faut respecter les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et les principes fondamentaux du maintien de la paix – le consentement du pays hôte, l'impartialité et le non-recours à la force sauf en cas de légitime défense ou de défense du mandat –. Ces trois principes du maintien de la paix constituent la pierre angulaire des opérations de maintien de la paix et offrent une garantie importante de l'efficacité de la police des Nations Unies. Il importe de respecter pleinement la souveraineté des pays hôtes, d'écouter leurs points de vue et de mieux communiquer avec eux en ce qui concerne la durée des déploiements, la modification des mandats et d'autres questions connexes. Lorsque, en raison de l'évolution de la situation, le pays hôte appelle au départ de la police des Nations Unies, le Secrétariat doit élaborer un calendrier de retrait clair sur la base des orientations politiques du Conseil de sécurité.

Deuxièmement, les mandats des composantes police des opérations de maintien de la paix doivent être clairs, réalisables, adaptés au contexte et ciblés. Les mandats servent de base et d'orientation pour les activités des missions et constituent le fondement même des opérations de maintien de la paix efficaces. Chaque mission doit faire face à différentes situations et tâches. Lors de l'élaboration des mandats des composantes police, il faut tenir compte de manière intégrée de la situation sur le terrain, des besoins prioritaires des pays hôtes et de la capacité des pays fournisseurs de personnel de police, entre autres choses. Ces mandats doivent être clairs, ciblés, facilement réalisables et faire l'objet d'évaluations régulières à la lumière de l'évolution de la situation, afin de pouvoir ajuster les priorités et les objectifs à tout moment, en vue de la réalisation de l'objectif principal de l'opération de maintien de la paix en question. C'est aux pays hôtes qu'incombe au premier chef la responsabilité de protéger les civils et le rôle des composantes police de maintien de la paix consiste à les aider à renforcer leurs capacités dans le cadre d'un processus dirigé par les pays hôtes.

Troisièmement, le Secrétariat doit améliorer la qualité et l'efficacité de l'appui et des garanties fournis aux composantes police des opérations de maintien de la paix dans l'exercice de leurs fonctions. Le Secrétariat doit prendre pleinement en compte les nouveaux contextes et situations dans lesquels la police des Nations Unies opère pour que le maintien de la paix soit plus efficace et plus résilient dans les environnements complexes, notamment en renforçant la coordination entre les composantes police, civile et militaire des missions. Il faut mettre l'accent sur la sûreté et la sécurité du personnel des opérations de maintien de la paix à cet égard. Le renforcement de la coordination avec les pays fournisseurs de personnel de police et les pays hôtes permet d'améliorer les capacités d'alerte rapide et l'échange interne d'informations, l'objectif étant de renforcer la sûreté et la sécurité à tous les niveaux.

Quatrièmement, nous devons accorder une plus grande importance au rôle des pays fournisseurs de personnel de police. Les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police sont les principaux acteurs des opérations de maintien de la paix. Il est impératif d'améliorer la communication entre le Conseil de sécurité, le Secrétariat et les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, de tirer pleinement parti du rôle du Comité spécial des opérations de maintien de la paix et de donner aux pays fournisseurs de contingents et de personnel de police une plus grande voix au chapitre. Il faut accorder l'attention voulue aux besoins des pays en développement qui fournissent du personnel de police et les aider à renforcer leurs capacités en faisant appel à la coopération bilatérale et multilatérale.

La Chine est le pays qui fournit le plus d'effectifs de police aux opérations de maintien de la paix parmi les membres permanents du Conseil de sécurité. Les soldats de la paix chinois ont fait preuve de diligence et se sont distingués dans l'exercice de leurs fonctions, ce qui leur a valu les louanges de très nombreuses parties. La Chine a commencé à déployer des policiers dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies en 2000. Depuis lors, nous avons envoyé quelque 26 000 policiers dans des missions au Timor-Leste, en Bosnie-Herzégovine, en Afghanistan, au Kosovo, en Haïti et ailleurs. À l'heure actuelle, plus de 150 policiers chinois sont déployés dans des missions au Soudan du Sud, à Chypre et en Afghanistan.

La Chine est en train de mettre pleinement en œuvre les engagements pris par le Président chinois lors du Sommet sur le maintien de la paix en 2015, en vue d'appuyer les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. La Chine joue notamment un rôle de chef de file dans la création d'une unité de police constituée en attente et fournit une formation à d'autres pays fournisseurs de personnel de police. Deux des unités chinoises de police en attente sont déjà officiellement enregistrées auprès du mécanisme de réserve des forces de maintien de la paix des Nations Unies et nous avons des effectifs qui sont prêts à être déployés.

La Chine est prête à travailler avec la communauté internationale afin d'apporter une contribution positive au développement des activités de police des missions de maintien de la paix des Nations Unies et au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

M. Inchauste Jordán (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : La Bolivie remercie le Secrétaire général adjoint, M. Jean-Pierre Lacroix, et les Chefs de police de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH) et de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour de leurs exposés.

Dans la plupart des cas, par l'expression « forces de maintien de la paix des Nations Unies » on entend les forces militaires. Cependant, les composantes police des opérations des Nations Unies jouent également un rôle important dans le maintien de la sécurité à trois

niveaux en particulier : la protection par le dialogue et l'engagement; la protection face à la violence physique; et la protection grâce à la création d'un environnement sûr. Les rôles de la police des Nations Unies en matière de protection par le dialogue et l'engagement et de protection par la création d'un environnement sûr sont bien connus dans la pratique et consistent à conseiller, à former la police locale et à renforcer ses capacités, ainsi qu'à assurer l'accès à la justice et aux institutions gouvernementales. Néanmoins, le rôle de la police des Nations Unies en matière de protection physique des civils n'est pas encore clairement établi.

Les Nations Unies définissent le travail de la police comme un travail d'appui à la gouvernance, notamment la prévention et la constatation des infractions, la conduite des enquêtes, la protection des personnes et des biens et le maintien de l'ordre et de la sécurité. Dans cette optique, il y a tout juste un an, nous avons reçu le rapport du Secrétaire général sur les activités de police des Nations Unies (S/2016/952) dans lequel figurent 14 recommandations et selon la résolution 2185 (2014), les composantes police des opérations des Nations Unies jouent un rôle de plus en plus important en ce qui concerne la paix et la sécurité internationales.

L'approche du Secrétaire général permet de mettre en exergue les différentes priorités et mesures permettant de renforcer l'action des unités de police déployées dans les différentes missions de maintien de la paix, afin de créer un système cohérent, à même de s'adapter aux nouvelles situations de conflit et d'après-conflit. En outre, ces unités contribuent à la planification des processus de transition et à l'élaboration d'approches intégrées en matière d'état de droit dans les pays où elles opèrent.

D'autre part, tel que l'indique le Département des opérations de maintien de la paix dans le Cadre d'orientation stratégique concernant le rôle de la police dans les opérations internationales de maintien de la paix, la police des Nations Unies peut effectuer un large éventail d'activités, notamment des activités de conseil; la réforme, la restructuration et le renforcement des institutions de police; la formation et le mentorat; l'application de la loi, l'assistance aux processus électoraux; le désarmement et la démobilisation; la police de proximité; les patrouilles; la gestion des frontières; l'information et l'éducation.

La Bolivie estime que compte tenu du caractère multidimensionnel des missions, les effectifs de police des Nations Unies doivent coopérer étroitement en ce qui concerne tous les aspects du conflit et à tous les niveaux; notamment grâce à des échanges au niveau local, y compris avec les composantes militaire, politique, humanitaire et civile, et surtout en travaillant en étroite collaboration avec l'État hôte et les autres acteurs internationaux, dans le strict respect des principes de souveraineté, d'indépendance et d'intégrité territoriale du pays concerné.

Nous apprécions à leur juste valeur les efforts de l'Organisation pour faire en sorte que les pays qui fournissent du personnel de police respectent les normes requises. Néanmoins, des difficultés subsistent en matière de déploiement et de capacités, ainsi que concernant certaines tâches spécifiques. Nous sommes convaincus que ces difficultés peuvent être surmontées en améliorant les cadres de la gestion de la performance sur le terrain, laquelle ne s'applique pas exclusivement aux composantes militaires, mais également aux composantes civile et de police. En conséquence, une meilleure gestion des ressources, aussi bien humaines qu'économiques et matérielles, doit viser à améliorer les capacités d'évaluation et de planification, d'information en temps utile, de communication intégrale et d'encadrement, en consolidant et en rendant effectivement opérationnel le travail de la Division de la police et de la Cellule stratégique de constitution des forces et de planification des moyens du Département des opérations de maintien de la paix.

De la même manière, dans le contexte de la consolidation de la paix, il est impératif de renforcer le travail de la police des Nations Unies s'agissant des transitions et des transferts de responsabilités à la police des États hôtes, ainsi que des stratégies de sortie des missions. À cet égard, en tant que pays latino-américain, nous nous devons de mettre en avant le Plan de développement stratégique de la Police nationale d'Haïti pour la période 2012-2016, exécuté par la composante de police de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) et axé sur le renforcement des capacités et l'amélioration de la disponibilité opérationnelle de la Police nationale dans les domaines de la prévention et de la lutte contre la criminalité, ainsi que sur les activités relatives à l'application de la loi, qui, en plus de contribuer à maintenir un environnement stable pendant le dernier processus électoral qui s'est déroulé en 2016, a également été un élément précieux pour fermer la MINUSTAH et passer à la MINUJUSTH.

D’un autre côté, il est nécessaire de promouvoir l’intégration d’une démarche soucieuse d’égalité entre les sexes au sein de la police des Nations Unies, en encourageant une participation équitable des femmes, et en en réaffirmant l’importance, dans les opérations de maintien de la paix, conformément à la résolution 2242 (2015). Il faut aussi encourager leur contribution aux processus de paix, où elles doivent jouer un rôle actif et sur un pied d’égalité dans la prévention, la médiation, le dialogue et la recherche de solutions, ainsi que dans la reconstruction après le conflit. À cet égard, je voudrais demander aux chefs de la police quelles initiatives et mesures ils ont prises pour accroître la participation des femmes au sein des composantes de police, en particulier à la MINUJUSTH, qui ne compte que cette composante. Par ailleurs, nous réaffirmons notre appui sans réserve à la politique de tolérance zéro mise en œuvre par le Secrétaire général à l’égard des actes d’exploitation et d’atteintes sexuelles commis par des membres des missions de maintien de la paix.

Pour terminer, la Bolivie réaffirme son appui et son engagement en faveur des opérations de paix et rend hommage au travail réalisé par le personnel des Nations Unies, ainsi que par le personnel des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, ces hommes et ces femmes qui, jour après jour, risquent leur vie pour consolider une paix durable et pérenne, conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

M. Iliichev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d’avoir convoqué la séance d’aujourd’hui sur les questions relatives à la police dans les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales des Nations Unies. Nous remercions le Secrétaire général adjoint Lacroix et les chefs des composantes de police des missions des Nations Unies au Mali, en Haïti et au Darfour de leurs exposés fort utiles. Nous profitons de cette occasion pour dire une nouvelle fois toute notre gratitude aux effectifs de police déployés dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour leurs efforts désintéressés.

Les activités de la police des Nations Unies dans le cadre de nos efforts de maintien de la paix en cours sont extrêmement importantes. La police est confrontée à des défis considérables et doit opérer dans des conditions de plus en plus difficiles. Outre qu’elle contribue à maintenir l’ordre public, elle apporte également un appui aux gouvernements nationaux dans leurs efforts pour protéger les civils, et joue un rôle auxiliaire important, dans les situations d’après-conflit, s’agissant de la réforme des institutions chargées de l’application des lois et du renforcement des capacités nationales des États hôtes. Nous pensons que, puisqu’elle apporte cette assistance au nom de la communauté internationale tout entière, la police, au même titre que les soldats de la paix, doit respecter scrupuleusement les mandats définis par le Conseil de sécurité, ainsi que la Charte des Nations Unies et les principes fondamentaux du maintien de la paix.

Un facteur indispensable pour la bonne exécution des mandats est l’établissement avec l’État hôte de relations constructives et de confiance qui tiennent compte des priorités de ce dernier. C’est le principe de l’appropriation nationale qui est la clef du succès. On peut difficilement parler d’appui international efficace si, en définitive, la présence prolongée d’une mission se limite à ce que les efforts de la police des Nations Unies se substituent à ceux des services nationaux. Lorsqu’on fournit une assistance à un État, il est tout aussi impératif de prendre ses particularités nationales en considération. Les tentatives visant à appliquer une approche universelle pour réformer un secteur aussi important et sensible que les structures de maintien de l’ordre d’une société se soldent inévitablement par le rejet des solutions proposées.

Pour aider les soldats de la paix à relever avec efficacité les défis auxquels ils sont confrontés, en particulier lorsque des facteurs supplémentaires viennent encore compliquer les conflits, il faut leur apporter le soutien technique et en personnel dont ils ont besoin. La Fédération de Russie, en sa qualité de pays fournisseur de contingents, continue d’accroître sa contribution aux activités de maintien de la paix des Nations Unies et de déployer du personnel doté des compétences pertinentes. Depuis 1992, plus de 500 policiers en provenance de divers services du Ministère russe de l’intérieur ont été déployés au sein de la police des Nations Unies. Depuis le Sommet des chefs de police des Nations Unies, en juin 2016, le nombre de policiers des Nations Unies venant de Russie a augmenté de plus de 50 %. Ils participent actuellement à des opérations au Soudan du Sud, au Kosovo, en Haïti et à Chypre, et 20 % de ces policiers sont des femmes. D’ailleurs la participation des femmes dans les services de police russes augmente elle aussi régulièrement.

La Russie s’efforce également de faire sa part pour améliorer l’efficacité du travail des policiers

du maintien de la paix, y compris celui des policiers autres que russes. Depuis 2000, à Domodedovo, près de Moscou, le centre de formation au maintien de la paix de l'Institut panrusse de formation supérieure, qui relève du Ministère de l'intérieur, a formé plus de 350 policiers de la paix étrangers, dont des commandants, venus d'une cinquantaine de pays. La Russie est forte d'une expérience exceptionnelle dans le domaine de la formation des professionnels du maintien de la paix, et nous sommes disposés à la partager.

La Russie a appuyé l'adoption aujourd'hui, par le Conseil, de la résolution 2382 (2017). Toutefois, nous devons souligner que l'élaboration du projet de résolution a été extrêmement difficile. Le Conseil de sécurité a pris grand soin de veiller à ce que le document ne politise pas le travail de la police des Nations Unies et à ce qu'il soit axé sur des questions concrètes, en partant du principe que chaque rouage du système des Nations Unies est responsable d'un domaine clairement défini. Nous pensons qu'il est inacceptable d'interpréter de manière subjective les normes du droit international humanitaire, en particulier pour ce qui concerne la protection des civils. Les soldats de la paix, effectifs de police compris, ne doivent en aucune circonstance devenir partie à un conflit ou choisir un camp, et ils ne devraient certainement pas être mis en position de recourir à la force contre un État hôte.

La police, dans le cadre de son mandat au sein de chaque mission individuelle, joue indéniablement un rôle important dans les efforts déployés par les Nations Unies pour prévenir la reprise d'un conflit, mais il est difficile d'imaginer comment elle pourrait contribuer aux efforts de prévention et de médiation du Secrétaire général avant même qu'un conflit n'éclate et qu'une mission soit déployée. Nous avons en revanche conscience de l'importance de veiller à un dialogue suivi entre le Conseil de sécurité et les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police sur toutes les facettes des opérations de maintien de la paix, y compris la planification et la formulation des mandats.

Nous sommes foncièrement convaincus que les questions les plus difficiles, particulièrement celles relatives à l'organisation de la police, doivent être abordées en toute transparence, et que les instances les plus adaptées pour ce faire sont le Groupe de travail plénier sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et le Comité spécial des opérations de maintien de la paix, de l'Assemblée générale, au sein duquel tous les pays qui fournissent des contingents sont représentés. Aucun examen externe ne peut se substituer à des débats tenus sur les questions relatives à la police dans un cadre intergouvernemental. Nous nous félicitons par conséquent de l'organisation des exposés à venir des chefs des composantes police au Comité spécial des opérations de maintien de la paix.

M[me] Gueguen (France) : Je remercie l'Italie d'avoir organisé cette séance consacrée au rôle de la police au sein des opérations de maintien de la paix, qui a permis l'adoption de la résolution 2382 (2017), la deuxième résolution du Conseil de sécurité sur la police, trois ans après la résolution 2185 (2014). Je remercie également le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Jean-Pierre Lacroix, et les chefs des composantes police présents aujourd'hui avec nous pour leurs exposés.

Je souhaite rendre un hommage appuyé à l'action des quelque 11 500 hommes et femmes qui sont aujourd'hui déployés comme policiers dans les opérations de maintien de la paix. Issus de forces de sécurité nationales à statut civil ou à statut militaire, ils exercent leur mandat dans des conditions sécuritaires parfois très difficiles, et œuvrent pour que la paix soit maintenue et que les populations civiles soient protégées.

Les contextes dans lesquels sont déployées les opérations de maintien de la paix sont sans cesse plus complexes, variés et évolutifs. Les composantes police constituent un atout majeur pour y répondre, comme le souligne la résolution que nous venons d'adopter. Je souhaiterais à cet égard évoquer trois priorités.

Tout d'abord, les forces de police jouent, et doivent continuer à jouer, un rôle central pour la protection des populations civiles. La réussite de cette mission repose sur le contact étroit qui doit se créer entre les forces de police déployées dans les opérations et les populations menacées. Les populations civiles, notamment les plus vulnérables, comme les femmes et les enfants, doivent pouvoir compter sur ces policiers et gendarmes pour les protéger des violations des droits de l'homme et des violences, et pour faire en sorte que les auteurs présumés de tels crimes puissent être jugés et tenus responsables de leurs actes.

En cas de violences imminentes, les personnels des composantes police des Nations Unies ont pour mission d'apporter la protection requise aux populations menacées. Au-delà, c'est également par leur engagement au sein des communautés, par la qualité de leurs contacts avec la population et les autorités locales, que ces

gendarmes et policiers des Nations Unies bâtissent cette confiance indispensable à l'exercice de la protection, comme c'est le cas au Mali avec l'action de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSMA).

Pour assurer efficacement ces missions, il est indispensable que la composante policière soit pleinement coordonnée avec les autres composantes de l'opération de paix, notamment la composante militaire ou la division des droits de l'homme. Leur capacité à répondre ensemble au besoin repose sur leur capacité à planifier, à analyser et à agir, ensemble.

J'en viens à mon deuxième point : la composante police joue un rôle fondamental dans l'établissement de la paix durable. La mise sur pied et le développement de forces de sécurité intérieure respectueuses des droits de l'homme, garantissant l'égalité de traitement de tous, au service des populations, est une condition de la stabilité de long terme. Les composantes policières des missions des Nations Unies y contribuent par des actions d'appui et par des actions de formation, dans le respect des règles de l'État de droit et de la politique de diligence des Nations Unies en matière de droits de l'homme. C'est cet effort que l'on retrouve en République centrafricaine avec la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, dont les unités de police constituées participent à la protection des populations civiles, à Bangui et au-delà, et contribuent au renforcement des capacités des forces de sécurité intérieures nationales ainsi qu'au raffermissement de l'autorité de l'État centrafricain.

L'efficacité de cet engagement doit reposer sur une identification fine des besoins de l'État hôte, et sur une planification adaptée, permettant à la composante policière d'y répondre. En Haïti, dans un contexte de transition, le Conseil a pleinement reconnu la plus-value significative de la police pour l'enracinement de la paix, avec la création de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti.

Cette contribution des composantes police au règlement des conflits requiert qu'elles soient pleinement adaptées aux besoins des opérations de maintien de la paix – et ceci est mon troisième point. Pour cela, plusieurs défis doivent être relevés. Le premier, c'est la capacité à générer des forces : pour être efficaces, ces forces de police doivent être en nombre suffisant, bien équipées et bien formées. La capacité à déployer rapidement une composante policière adaptée demeure un défi majeur. Nous devons collectivement poursuivre nos efforts pour y répondre.

Le second enjeu est celui de la composition de ces forces. Nous soutenons les efforts visant à déployer davantage de femmes au sein des composantes policières des opérations de maintien de la paix. Les femmes sont la garantie du lien entre la police onusienne dans les missions et les populations les plus fragiles. Elles sont à la pointe de la lutte contre les violences sexuelles et de leur prévention. Elles sont un exemple d'avenir et un modèle pour les populations que nous protégeons. Nous soutenons par ailleurs l'effort en matière linguistique. La capacité à entretenir un lien avec la population de l'État hôte repose sur la capacité à établir et à approfondir dans la durée des relations de confiance et de respect mutuel, en lien avec les autorités locales. La France y contribue, s'agissant de la langue française, par des actions de formation au profit des policiers et des gendarmes déployés.

Le troisième enjeu, qui semble aujourd'hui central, est celui de la compétence technique. Pour faire face aux multiples formes de criminalité rencontrées sur le terrain, les enquêtes menées nécessitent la mise en œuvre de techniques policières complexes. Dans ces conditions, les composantes policières des missions doivent disposer des connaissances techniques spécialisées requises, par exemple en matière de lutte contre les violences sexuelles ou de lutte contre le crime transnational organisé. La France s'inscrit avec conviction dans une telle démarche. Par exemple, la Force de gendarmerie européenne déploiera prochainement au sein de la MINUSMA une équipe spécialisée dans la lutte contre le crime organisé et contre le terrorisme, composée de carabiniers italiens, de personnel de la Guardia Civil espagnole, de la Garde nationale républicaine portugaise et de militaires de la Gendarmerie nationale française.

La prochaine réunion des directeurs de police et de gendarmerie, qui doit être organisée au printemps de l'année prochaine, en 2018, sera un temps fort pour la réflexion sur le rôle de la police au sein des Nations Unies. Elle devra permettre de se pencher sur les choix doctrinaux et les choix techniques, tout en offrant une analyse prospective de l'avenir de la composante policière. Je souhaiterais à cet égard interroger nos intervenants sur leur vision du rôle des personnels de police dans la construction de la paix durable.

Dans des contextes différents, vous avez tous été amenés à promouvoir le concept de paix durable par la

prévention des violences, le rétablissement des capacités de police des pays hôtes, ou la réconciliation nationale. Peuvent-ils nous confier les enseignements qu'ils en ont tirés? Il serait particulièrement utile de mieux comprendre les contraintes qu'ils ont rencontrées et les impératifs qu'ils ont dû prendre en compte pour mener leur action.

Je les remercie d'avance pour leurs éclairages.

M. Dieng (Sénégal) : Le Sénégal remercie la délégation italienne pour avoir pris l'initiative d'organiser cette importante rencontre, qui nous offre par ailleurs l'opportunité d'échanger directement avec les chefs des composantes police des opérations de maintien de la paix. Ma délégation remercie également le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Jean-Pierre Lacroix, ainsi que les chefs des composantes police de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH) et de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour pour leurs importantes communications.

Le Sénégal tient tout particulièrement à remercier les commandants et les troupes et à leur témoigner sa gratitude pour leurs performances remarquables dans des environnements complexes et difficiles.

Aujourd'hui, l'importance du rôle grandissant de la police dans les opérations de maintien de la paix n'est plus à démontrer. Depuis 1960, sa place et son rôle ont connu beaucoup d'évolutions. Si, traditionnellement, elle avait pour but de surveiller, d'observer et de produire des rapports, aujourd'hui elle est devenue une actrice incontournable dans les missions multidimensionnelles de maintien et de consolidation de la paix.

C'est en cela que la protection des civils lui incombe en premier lieu dans des environnement d'insécurité interne comme celui de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, de même qu'elle joue un rôle central dans le renforcement des capacités des forces de sécurité des pays hôtes. Par exemple, l'action combinée d'unités de police constituées et d'officiers de police individuels a permis de répondre à plusieurs attentes en Haïti.

Pour assumer pleinement ces évolutions fonctionnelles, la composante police a dû, à chaque fois, réadapter sa structure et son organisation et réviser ses procédés et sa doctrine d'emploi. À la faveur de cette mutation, des résolutions du Conseil de sécurité ainsi que des rapports d'évaluation ont été présentés et suivis d'effet dans le sens d'accroître ses capacités opérationnelles ainsi que son rôle de soutien aux pays en crise. C'est dans cette dynamique que la révision totale de la division police portant sur sa structure, ses fonctions et ses capacités a été entreprise conformément au rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix des Nations Unies (voir S/2015/446). Mais il faut dire que malgré ces efforts louables, beaucoup reste à faire pour venir à bout des défis que nous connaissons tous maintenant, car identifiés dans le rapport du Groupe indépendant de haut niveau et reconnus également par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2185 (2014). La résolution 2382 (2017), que nous venons d'adopter aujourd'hui à l'initiative de la délégation italienne, s'inscrit résolument dans les efforts visant à faire face aux défis auxquels les composantes police des opérations de maintien de la paix sont confrontées aujourd'hui.

Ces observations faites, je voudrais à présent, comme vous nous y avez invités, Monsieur le Président, poser quelques questions pour que ce soit beaucoup plus interactif. Ainsi donc, ma première question s'adressera à tous les chefs de composantes police qui sont intervenus lors de cette réunion d'information.

Dans le cadre du renforcement des capacités des forces de sécurité des pays hôtes, on sait que la communication joue un rôle capital. Or, très souvent, des officiers de police chargés de la formation ne parlent pas la langue officielle du pays hôte. Quelles sont les mesures prises, au niveau des chefs de police, pour faire face à cette contrainte?

J'ai également une question qui s'adresse au chef de police de la MINUSMA. Comme l'environnement opérationnel dans lequel évolue cette mission requiert sans doute des équipements performants et des personnels bien entraînés, je voudrais savoir quelles sont les principales contraintes de la composante police dans l'appréhension et la prévention des activités criminelles dans ce pays.

Pour la MINUJUSTH, il a été noté que dans son rapport d'évaluation des unités de police constituées, l'équipe de la Division des politiques, de l'évaluation et de la formation a émis des réserves sur l'efficacité opérationnelle des unités composées entièrement de femmes. Quelles sont les forces et les faiblesses d'une telle formation? Ne serait-il pas plus judicieux d'avoir des unités de police mixtes, comme l'a recommandé l'équipe d'évaluation, sachant que la quasi-totalité des

pays fournisseurs de police travaillent chez eux dans ce format?

Bien que ce ne soit pas une question, je voudrais profiter de l'intervention de M[me] Makotose pour la remercier pour son importante contribution et saisir cette occasion pour rappeler que le Sénégal, qui est le premier pays contributeur de police avec sept unités de police constituées présentes dans cinq théâtres d'opération, compte également mettre à la disposition des Nations Unies 26 officiers de police individuels supplémentaires – toutes des femmes – et que celles-ci ont déjà réussi les tests qui ont été organisés en août dernier, à Dakar, dans le cadre du programme « All Female SAAT » financé par le Gouvernement des États-Unis. Juste un clin d'œil pour marquer l'importance que le Sénégal accorde au renforcement du rôle des femmes dans le cadre des opérations de maintien de la paix, en particulier dans les activités de la police.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Italie.

Tout d'abord, je voudrais remercier toutes les délégations de leur collaboration constructive dans l'adoption de la résolution 2382 (2017) aujourd'hui. Je remercie également vivement de leurs exposés le Secrétaire général adjoint, M. Lacroix, et les chefs de police de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti, de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali et de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD). Ils ont confirmé le rôle central que jouent actuellement les unités de police dans les opérations de paix dans le monde.

Comme indiqué par M. Yacouba, les composantes police des Nations Unies au Mali aident les autorités maliennes à lutter contre la criminalité transnationale organisée, notamment le trafic d'armes et la traite de personnes. Ces activités sont très souvent liées à des organisations terroristes auxquels elles fournissent plusieurs sources de financement. L'appui que la police des Nations Unies peut fournir aux autorités locales dans la lutte contre ces réseaux criminels et la perturbation des réseaux de traite est crucial pour réduire une source d'instabilité majeure au Sahel et dans toute la région méditerranéenne.

Comme l'a expliqué M. Monchotte, la composante police en Haïti est maintenant au cœur de la Mission de maintien de la paix, renforçant l'état de droit grâce à l'encadrement de la police locale. La Mission en Haïti illustre la façon dont les efforts de renforcement des capacités déployés par la police des Nations Unies peuvent contribuer à prévenir la reprise de conflits et laisser un héritage durable de pérennisation de la paix. Il s'agit d'un test important qui pourrait servir de modèle futur pour des transitions et sorties d'opérations de maintien de la paix couronnées de succès.

Je tiens également à remercier M[me] Makotose de son explication très utile qui nous permis de mieux comprendre comment l'efficacité opérationnelle de la MINUAD a été renforcée en tenant davantage compte de la problématique hommes-femmes dans le travail des composantes police des Nations Unies. Il s'agit d'un important pas en avant.

L'exposé d'aujourd'hui a confirmé que la contribution de la police des Nations Unies est essentielle pour réaliser notre objectif commun, à savoir des opérations de paix plus intelligentes et plus efficaces qui soient à même d'assurer un développement et une paix durables. C'est, d'ailleurs, l'objectif commun que nous poursuivons à l'heure de réformer le système des Nations Unies, tel que l'envisage le Secrétaire général. C'est pourquoi nous pensons qu'il est nécessaire de renforcer la police des Nations Unies. À cet égard, je tiens à rappeler le rôle critique que joue la Force de police permanente des Nations Unies, qui est stationnée au Centre de services mondial de Brindisi, pour fournir aux opérations de maintien de la paix des compétences de police immédiatement disponibles. Je voudrais mentionner brièvement quatre points qui pourraient faire l'objet d'un examen plus approfondi.

Premièrement, nous devons reconnaître la contribution de la police des Nations Unies dans la prévention des conflits et la pérennisation de la paix, et, par conséquent, faire de la police une partie intégrante des mandats des opérations de paix. Cela appuierait l'accent mis sur la prévention.

Deuxièmement, nous devons renforcer le rôle que joue la police des Nations Unies dans la protection des civils et la prévention et la lutte contre les violences sexuelles et sexistes liées à des conflits, ainsi que les violations et sévices commis contre les enfants, notamment en fournissant une assistance et un appui aux autorités locales. À cet égard, la formation préalable au déploiement des Casques bleus est essentielle pour fournir l'assistance nécessaire et prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles.

Troisièmement, nous devons fournir des orientations sur ce qui est nécessaire pour améliorer la responsabilisation, la transparence, l'efficience et l'efficacité des activités de la police des Nations Unies, en définissant des normes claires en matière de fourniture de personnel, de matériel et d'assistance à la police de l'État hôte. À cet égard, le rôle des pays fournisseurs d'effectifs de police est d'une importance capitale. Nous devons renforcer la consultation et la coopération triangulaires entre les pays fournisseurs d'effectifs de police et le Secrétariat.

Quatrièmement, nous partageons pleinement l'opinion selon laquelle une augmentation du nombre de femmes dans les forces de police permettra d'améliorer la performance des unités de police des Nations Unies. J'encourage les États Membres à faire davantage pour contribuer à la réalisation de cet objectif, en commençant par le recrutement d'un plus grand nombre de femmes au niveau national.

Enfin, je voudrais rendre hommage aux femmes et aux hommes qui servent dans les missions de maintien de la paix des Nations Unies, et en particulier à tous ceux qui, au fil des années, ont perdu la vie. Nous ne devons ménager aucun effort pour améliorer la sécurité des Casques bleus, en leur fournissant le matériel et la technologie qui peuvent leur sauver la vie.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Comme plusieurs questions ont été adressées aux chefs de police et au Secrétaire général adjoint, je voudrais leur donner la parole pour qu'ils puissent y répondre et faire d'autres observations.

Je donne maintenant la parole à M. Lacroix.

M. Lacroix (*parle en anglais*) : Je voudrais une fois encore vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que la présidence italienne du Conseil de sécurité et tous les membres du Conseil, de l'organisation du débat d'aujourd'hui et de l'adoption de la résolution 2382 (2017). Cela atteste clairement de l'intérêt que le Conseil de sécurité accorde aux activités de la police des Nations Unies dans le cadre du maintien de la paix. Je serai très bref afin de permettre à nos collègues du terrain de répondre aux différentes questions qui leur ont été posées.

Je pense que le débat d'aujourd'hui a mis en lumière le rôle de plus en plus important que joue la police dans le maintien de la paix, tant pour ce qui est d'assurer la sécurité et de compléter la composante militaire, que de contribuer à la protection des civils, en partenariat avec les autres composantes de nos opérations. Le débat a également permis de souligner la contribution vitale que nos collègues de la police apportent au renforcement des capacités locales dans le domaine crucial des institutions de l'état de droit. Évidemment, le renforcement de l'état de droit et des institutions est une condition préalable au rétablissement d'une paix durable, laquelle permettra à notre opération de maintien de la paix de se retirer.

La question posée par la représentante de la Suède portait sur la manière dont la composante police pourrait être intégrée plus avant aux mandats que nous confie le Conseil de sécurité. Il me semble que le raisonnement sur lequel est basée la question de la représentante englobe également la manière dont ces activités de police pourraient recevoir un appui croissant et plus efficace de la part du Conseil de sécurité. Je tiens à souligner l'importance de l'intérêt constant que porte le Conseil de sécurité aux activités de police des Nations Unies. Comme je l'ai déclaré, cet intérêt s'est manifesté aujourd'hui par l'adoption de la résolution 2382 (2017), mais nous souhaitons renforcer nos échanges avec le Conseil. En outre, nous attendons avec intérêt que le Conseil examine les rapports que nous lui transmettrons et en débatte, notamment le rapport qui sera présenté en application de la résolution 2382 (2017), sur un autre ensemble de questions extrêmement importantes.

Je tiens également à souligner que les problèmes rencontrés et la nécessité d'améliorer l'efficacité des activités de maintien de la paix de la police des Nations Unies sont à de nombreux égards semblables aux problèmes et aux exigences liés à d'autres composantes, voire complémentaires. Nous comptons sur le Conseil de sécurité pour évaluer notre performance non seulement en matière de lutte contre ces problèmes, mais également s'agissant d'intégrer les activités de diverses composantes tout en garantissant une coopération satisfaisante sur le terrain. Un certain nombre de rapports déjà publiés par le Secrétaire général ont abordé la question des composantes police. Nous comptons sur le Conseil pour superviser et appuyer constamment nos efforts, et nous espérons également qu'il encouragera les États Membres à appuyer ces efforts dans des domaines aussi cruciaux que l'amélioration des résultats, le renforcement et l'amélioration de la formation et des capacités, d'autant plus que notre composante police mène des activités et se penche sur des questions qui exigent qu'elle soit dotée de capacités spécifiques d'une grande technicité.

Certaines de ces questions ont été mentionnées dans le courant de la séance, notamment le renforcement de l'intégration des activités de la composante police au sein d'autres composantes; les partenariats avec d'autres institutions et organisations, notamment les organisations régionales et sous-régionales telles que l'Union européenne; et la coopération avec les pays qui fournissent des effectifs de police non seulement pour augmenter le pourcentage de femmes au sein de nos effectifs de police, mais également pour traiter plus efficacement la question du rôle des femmes dans les processus de maintien de la paix dans le cadre de nos opérations. Le problème de la langue a été mentionné par certains représentants; c'est un problème crucial, en particulier en ce qui concerne les activités de police, car la police des Nations Unies tient avant tout à interagir avec la population.

J'ajoute que nous attendons du Conseil de sécurité qu'il mobilise les ressources nécessaires pour garantir l'exécution des mandats et des missions qu'il nous confie, et qu'il est tout aussi important de répondre à cette attente, notamment en ce qui concerne les activités de police et d'autres activités. Il me semble également important d'encourager les États Membres à appuyer nos activités de police non seulement en créant des partenariats avec les pays qui fournissent des effectifs de police pour les aider à renforcer leurs capacités, mais également en les encourageant à maintenir, et même à augmenter, leur appui au financement des programmes de renforcement des capacités. Comme le savent les membres du Conseil, nos activités de police reposent également sur le financement de ces programmes, qui est extrêmement important pour nous permettre de développer plusieurs politiques fondamentales, dont certaines ont été mentionnées aujourd'hui.

Pour conclure, je tiens à souligner que la présente séance d'information se tient au moment opportun pour plusieurs raisons, dont une est qu'elle nous donne l'occasion de souhaiter la bienvenue au Conseiller pour les questions de police, Luis Carrilho. Je tiens à dire devant le Conseil que nous sommes ravis de le voir rejoindre la famille du maintien de la paix, et je tiens également à rendre hommage à Stefan Feller et à le remercier chaleureusement de son travail exceptionnel à la tête de la Division de la police.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Yacouba.

M. Yacouba : Je crois que M. Lacroix a répondu à l'essentiel des questions. Je vais donc répondre aux questions spécifiques.

La première question concerne les attaques et les engins explosifs auxquels nous sommes exposés au niveau de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). C'est un sujet de préoccupation majeure, aussi bien pour la MINUSMA que pour les pays hôtes, mais également au niveau du Siège ici à New York. Nous avons en effet tenu plusieurs visioconférences sur cette question, et un groupe de travail a été créé pour que nous puissions réfléchir à la manière d'éviter ces dégâts.

Le premier aspect c'est la formation préalable au déploiement, que reçoivent toutes les unités constituées – qu'elles soient des unités de police ou des unités militaires – en tenant compte de la donne, notamment les attaques asymétriques, surtout celles perpétrées au moyen d'engins explosifs et de mines. Les effectifs de la Mission doivent également suivre une formation complémentaire sous les auspices du Service de la lutte antimines de l'ONU. La pertinence de ces formations a été constatée sur le terrain, car compte tenu du nombre d'incidents signalés, de nombreuses vies ont été épargnées tout simplement en respectant le protocole. D'autre part, même lorsque des incidents se sont produits, c'est souvent le manque de respect des protocoles enseignés qui s'est avéré problématique. Un problème de commandement a donc été identifié à cet égard, et des mesures collectives ont été adoptées au niveau de la force et de la composante police.

Il y a également un élément relatif aux mesures de protection passives, et ici je parle des attaques prenant cible pour les camps et les convois. À ce niveau, les équipements ont été renforcés, mais fort malheureusement, les équipements de certaines unités ne sont pas adaptés pour réagir à ces attaques. Nous l'avons constaté avec certains véhicules blindés, le blindage ne protège pas contre les mines. C'est cette difficulté que nous avons sur le terrain, et le Siège a attiré l'attention des pays fournisseurs afin que des mesures soient prises à ce niveau.

Nous mettons donc l'accent sur la sensibilisation, mais également sur le volet renseignement. Le volet renseignement suppose que lorsqu'un incident survient, une enquête est menée. Toutes nos composantes sont dotées d'une unité d'enquête qui est mobilisée en cas d'explosion. Ces unités effectuent les relevés nécessaires, la MINUSMA conduit une enquête interne et les

autorités maliennes mènent leur propre enquête. En ce moment, qu'il s'agisse d'attentats contre le personnel de la MINUSMA ou le personnel malien, dans le cadre de la convention que nous avons conclue, il y a obligation d'échange d'informations et d'entraide.

Fort de cela, nous avons créé une banque de données criminelles pour permettre la traçabilité des engins explosifs – quels sont les poseurs, quelle en est la provenance–, et ensuite pour pouvoir, grâce à la coopération que nous allons mettre en place avec la sous-région et maintenant grâce même à la collaboration interservices, essayer de remonter à la source pour pouvoir éventuellement couper, tarir la source de ravitaillement. Voilà donc, pour l'essentiel, une des premières questions.

Le deuxième aspect porte sur le manque de confiance entre la population et les Forces de défense et de sécurité. Effectivement, c'est un handicap majeur, parce que s'il n'y a pas de confiance, cela veut tout simplement dire que la police, la gendarmerie et la garde nationale, qui sont censées protéger la population, ne bénéficient pas de leur confiance. Et en ce moment, il y a un problème de fond, qu'il faut régler d'abord à travers la réforme du secteur de la sécurité. Il faut essayer d'instaurer la confiance entre les forces et les populations. Il faudrait que les forces maliennes soient représentatives de l'ensemble des sensibilités nationales.

Ensuite, il faudrait que ces forces-là soient responsables devant la loi. Pour ce faire, il faut mettre un terme à l'impunité, à la corruption, à tout un ensemble de choses que les gens reprochent aux Forces de défense et de sécurité. Elles en sont tellement conscientes que nous avons, avec leur assentiment naturellement, conçu un programme de police de proximité qui a pour rôle de faire en sorte que la population soit au centre des préoccupations majeures. On ne peut pas faire de la sécurité contre le gré de la population, mais avec elle; c'est la population qui contribue à sa propre sécurité. Et puisqu'elle contribue à sa sécurité, elle contribue également à la mise en œuvre des projets de développement, parce que c'est un cercle, on le leur a fait comprendre, nous menons des campagnes de sensibilisation pour expliquer notre mandat aux populations, pour leur expliquer le rôle que nous jouons, mais nous avons aussi besoin de faire en sorte qu'il y ait un rapprochement avec les forces maliennes. Elles nous disent à peu près ce qu'elles leur reprochent, et je pense que le Gouvernement a accepté cette fois-ci de s'engager envers cette nouvelle approche de sécurité de proximité. Et le 4 octobre déjà, au niveau de la Police nationale, à l'occasion de la célébration du cinquante-septième anniversaire de la création de la police, devant le Président de la République, l'ensemble du Gouvernement et des parlementaires ont pris l'engagement de s'orienter vers cette approche de police de proximité.

Que va permettre cette approche? En fait, la population elle-même souffre de cette situation d'absence de confiance dans les Forces de défense et de sécurité maliennes, parce que ce sont tout simplement les extrémistes qui viennent faire la loi et qui lui imposent leur mode de vie. Et finalement, avec le rapprochement entre les deux structures, elle va pouvoir agir contre les forces négationnistes que sont les extrémistes. Voilà ce que je pouvais dire pour répondre à cette question.

Ensuite, en ce qui concerne la vision pour l'avenir, je pense que M. Lacroix a déjà répondu, mais c'est ce que je voulais dire également, il faut une police qui soit républicaine, qui remplisse toutes les conditions de redevabilité devant la loi.

En ce qui concerne la troisième question, l'aspect communication a été réglé, mais je voudrais simplement ajouter que, par exemple, au niveau des unités de police constituées, nous en avons qui font des patrouilles et il y en a qui escortent des humanitaires et autres, mais qui n'ont pas la maîtrise de la langue locale. À travers le recrutement de personnel local, à savoir des traducteurs, les unités de police constituées, par exemple, si elles parlent l'arabe, elles ont l'obligation d'apprendre une langue locale pour mieux interagir avec la population locale. Si elles sont déployées dans une communauté où la langue locale est le songhaï et qu'elles sont anglophones ou francophones, elles parlent donc la deuxième langue (le français ou l'anglais) et la langue locale, pour pouvoir interagir et mettre les populations en confiance. Voilà à peu près les éléments que nous avons.

Et maintenant, l'autre aspect de la communication, c'est le fait que quand les gens ne comprennent pas notre mission, ils sont un peu réticents, et nous menons régulièrement des campagnes de sensibilisation pour expliquer notre mandat, et finalement, je pense qu'au niveau de Gao, cette approche a été acceptée, parce que nous avons eu à un moment donné des populations qui voulaient même aller extraire des gens qui sortent de prison et faire la loi, parce qu'elles ont elles-mêmes créé des cellules, mais quand elles ont compris notre rôle, avec le concours de l'ensemble des composantes – parce que, quand on dit populations, il y a l'élément féminin, il y a les sages, il y a toutes les composantes de la population

qui sont réunies –, au niveau de Gao, les actes qu'elles posaient ont été déjà bannis par elles-mêmes. Elles ont compris la pertinence de notre rôle.

Le Président : Je donne maintenant la parole à M. Monchotte.

M. Monchotte : La nouvelle approche que nous avons mise en place s'est faite bien évidemment dans cette vision de stratégie de sortie, puisque le mandat de la résolution 2350 (2017) nous donne une limite de temps, et en ciblant le haut encadrement, c'est bien le signe d'abord de forcer l'appropriation et d'un départ annoncé.

Cette nouvelle approche se fait également dans le cadre de la Force de gendarmerie européenne, y étant parfaitement intégrée. Également, la coordination et l'intégration se font largement à travers les budgets programmatiques de la Cellule mondiale de coordination des activités policières, judiciaires et pénitentiaires de promotion de l'état de droit. C'est un aspect extrêmement positif et qui nous permet de contribuer de manière extrêmement pragmatique à l'essor de la Police nationale d'Haïti.

S'agissant des défis que je vois pour l'avenir, j'en vois deux pour la Police nationale d'Haïti. D'abord, la non-politisation de cette police, car cela serait extrêmement dommageable pour l'atmosphère générale dans le pays et la stabilité, qui serait remise en cause. Le deuxième défi, c'est l'intérêt budgétaire qu'aura le Gouvernement en place vis-à-vis de sa police, en lui fournissant les moyens d'agir et en respectant les engagements pris le 5 juillet par le Premier Ministre en sa qualité de Président du Conseil supérieur de la Police nationale, lorsqu'il a validé le plan de développement stratégique 2017-2021, que nous avions préparé conjointement, où Haïti doit participer à hauteur d'au moins 45 % du budget global des engagements quinquennaux de ce plan.

Également, les défis que je vois pour notre propre composante, ce sera d'abord l'assurance de fournir les meilleurs experts, pour que la transmission des compétences et le renforcement des capacités se fassent dans les meilleures conditions, et pour cela, deuxième défi nous concernant, il faut pouvoir avoir les équipements dont nous avons besoin, que ce soient les véhicules, les infrastructures ou les aménagements d'infrastructure qui sont nécessaires aux conditions de travail de nos policiers internationaux, et surtout, la dotation d'une composante hélicoptère propre pour mener nos opérations conjointement avec la Police, puisque notre mandat implique le soutien opérationnel à la Police nationale d'Haïti. Compte tenu de l'aménagement du territoire, du pays en Haïti, cet élément est absolument nécessaire.

S'agissant de la paix durable, au-delà des aspects purement économiques et de stabilité politique, dans mon domaine technique policier, il est absolument clair que l'équité, la manière dont la police va s'adresser à la population, le respect des droits de l'homme, l'usage gradué de la force sont des conditions absolument nécessaires. C'est la raison pour laquelle nous participons et nous soutenons les opérations, comme le prévoit le mandat. Les formations dans le domaine du respect des droits de l'homme des unités de maintien de l'ordre sont un élément essentiel du soutien technique.

Et également, un point particulier que je souhaite souligner, c'est le rôle que joue l'Inspection générale de la Police nationale d'Haïti, que nous soutenons, avec des experts aux côtés de l'encadrement supérieur de cette inspection, mais cela se faisait durant le mandat de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) avec près d'une quinzaine de policiers de l'ONU qui étaient déployés à l'Inspection. Cette inspection est chargée des investigations lorsque des conduites déviantes ou l'excès de l'emploi de la force sont détectés soit dans les opérations de police judiciaire, soit dans les opérations de maintien de l'ordre. À titre indicatif, et de mémoire, ce sont près de 600 cas évalués par an par l'Inspection générale.

S'agissant de la transition, ce qui a permis qu'elle se fasse harmonieusement – c'était une question de la représentante de la Suède je crois –, je pense que les points positifs, ou ce qui a permis de parvenir à cette situation harmonieuse et fluide, ça a été d'abord l'acquisition après observation d'une vision, qui s'est dessinée pour ma part à la fin de l'année 2016. Nous avons entamé une planification très en amont, qui a permis en février 2017, lorsque la mission d'évaluation stratégique s'est présentée avec M. Ladsous, de pouvoir proposer un après-MINUSTAH et de tracer ce qui est notre programme accompagnement-conseils. Je souligne que cette planification et cette préparation de l'avenir se sont faites en très étroite collaboration et coordination avec la police locale, sans qui rien n'aurait été possible. Donc c'est un travail qui s'est fait harmonieusement avec le partenaire qui a parfaitement accepté cette nouvelle donne.

Ce qui a contribué à la stabilisation de la MINUSTAH, ce que j'ai observé de mon expérience, c'est d'abord d'avoir soutenu et d'avoir permis que le

processus électoral arrive à son terme. La composante police a joué un rôle très important en déployant plus de 85 % de sa force lors des deux tours des élections présidentielles. Cela s'est fait également conjointement avec la Police nationale d'Haïti, ce qui était absolument nécessaire. Au niveau de la composante police, nous avions également signé, très symboliquement, devant les plus hautes autorités de l'État un plan conjoint de sécurité qui a permis à la Police nationale d'Haïti de progresser très nettement dans le domaine de la planification opérationnelle et de pouvoir produire un ordre d'opérations national cohérent et réaliste. C'était une première pour la Police nationale d'Haïti.

S'agissant de la promotion de l'égalité des sexes dans la composante police, d'abord nous avons établi un catalogue des postes dans le nouveau programme, la nouvelle approche que nous avons mise en place afin que les pays fournisseurs puissent se rendre compte des postes à pourvoir, et la priorité est à la nomination de personnels féminins. J'ai conservé dans mon état-major deux postes de conseillères pour l'égalité des sexes alors que nous sommes une structure extrêmement resserrée maintenant, avec la MINUJUSTH. J'ai maintenu également le réseau des femmes. Je souligne que les conseillères et ce réseau des femmes ont leurs équivalents au sein de la Police nationale d'Haïti, ce qui permet aussi de donner un excellent exemple de la manière dont on peut promouvoir l'égalité des sexes dans une force de police. On y concourt tous les jours.

Par ailleurs, du côté de la division police et des ressources humaines, des aménagements ont été faits, comme l'autorisation de pouvoir réduire la durée des mandats des déploiements féminins pour faciliter leur arrivée à la Mission.

S'agissant de la communication nous avons souligné particulièrement, et cela à la demande du partenaire – la Police nationale d'Haïti –, les aspects linguistiques, qui sont absolument importants. Car une bonne transmission des compétences, un bon renforcement des capacités se fait d'abord dans le cadre d'un *affectio societatis*, d'une relation de confiance entre le mentorat et les mentorés, et quand ça passe par une même langue, qui peut être le français et le créole, c'est un atout clair, et nous l'avons largement mentionné dans les profils décrits pour que les pays fournisseurs, en plus de fournir des personnels féminins, puissent donner des francophones ou des créolophones. Et lorsque des candidats nous sont proposés, nous menons les entretiens et nous faisons une sélection pour parvenir à avoir des experts francophones.

Pour conclure et s'agissant des unités mixtes de maintien de l'ordre, je peux témoigner que dans ma composante j'ai bénéficié de cet atout et que si cette procédure, ce mode d'action, se poursuivait, je n'y verrais que des avantages.

Le Président : Je remercie M. Monchottte des précisions qu'il a apportées.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Je donne maintenant la parole à Mme Makotose.

Mme Makotose (*parle en anglais*) : Je remercie le Conseil d'avoir reconnu l'important travail de la police dans le maintien de la paix et je voudrais aussi souligner le rôle important du Conseil dans la promotion de la paix et de notre travail. Ses mots d'encouragement ainsi que la compréhension dont il a témoigné et les orientations qui ont été fournies aujourd'hui ont été bien reçus, et nous les mettrons en œuvre pour éclairer et guider nos opérations.

À la question posée par le représentant de l'Égypte concernant l'amélioration de l'environnement sécuritaire dans lequel évolue l'Opération hybride Union africaine–Nations Unies au Darfour (MINUAD), je tiens à dire qu'il y a eu effectivement une amélioration, en particulier pour ce qui est des affrontements directement liés au conflit, mais ce qui me préoccupe en tant que Cheffe de la police de la MINUAD, c'est que la plupart des déplacés se trouvent toujours dans les camps, et leur souci majeur lorsque nous leur parlons, c'est la sécurité. Cela illustre bien le problème de confiance qui existe entre les déplacés et les institutions chargées de la sécurité. Si ces personnes restent dans les camps, c'est parce qu'elles se sentent peu en sécurité. Notre sentiment est que nous pouvons encore contribuer à renforcer cette confiance, et nous espérons qu'à mesure que nous nous acquitterons de notre mandat, cette confiance reviendra.

Toutefois, nous avons mis en œuvre un certain nombre de stratégies pour faire en sorte qu'en cas de retrait de notre part la stabilité et l'état de droit se maintiennent. Au premier rang de ces initiatives, nous avons commencé à dispenser des programmes de formation des formateurs au titre du mandat de renforcement des capacités. Nous avons aussi reçu une demande très intéressante et très enthousiasmante de la part de la police soudanaise pour l'aider à développer ses procédures opérationnelles standards, son code de

conduite et nombre d'autres cadres institutionnels en place. Nous pensons que c'est essentiel pour assurer la durabilité après le retrait de la MINUAD.

Nous participons activement aussi aux activités de police de proximité, et nous avons un programme de policiers volontaires locaux ainsi que des comités de sécurité locaux très dynamiques, qui parlent de criminalité et de la façon de surmonter certains des problèmes de criminalité auxquels la population est confrontée.

Nous collaborons aussi avec l'équipe de pays des Nations Unies et, essentiellement, avec le Programme des Nations Unies pour le développement, l'UNICEF, le Haut-Commissariat pour les réfugiés et ONU-Femmes, pour renforcer les capacités s'agissant de continuer d'évaluer la performance des forces de police soudanaises une fois que la MINUAD se sera retirée du Darfour.

Nous sommes également très satisfaits de voir les effectifs de la police soudanaise se renforcer dans presque toutes les bases d'opérations qui sont opérationnelles, et de constater que les forces de police soudanaises sont désormais présentes dans la plupart de ces zones, à l'exception de trois. Nous continuons de nous employer à ce qu'elles se déploient aussi dans ces zones.

Nous voudrions que le Conseil appuie le programme conjoint sur l'état de droit et les droits de l'homme. Il s'agit d'un programme qui vise à mettre en place un système de justice pénale durable et doté des ressources voulues. Ce programme manque cruellement de financement, mais nous sommes persuadés qu'il permettra d'encourager la viabilité et le renforcement des capacités des forces de police soudanaises au Darfour et, même, de toutes les autres institutions de justice pénale.

En réponse à la question posée par le représentant de la Bolivie concernant une plus grande participation des femmes, j'ai déjà souligné certains des problèmes rencontrés, mais je voudrais également ajouter ce qui suit. Nous militons en faveur du recrutement, de la formation et du déploiement de femmes au sein des forces de police soudanaises dans les zones reculées. C'est un peu difficile parce qu'on part vraiment de très bas, mais nous espérons que grâce à notre engagement continu on parviendra à se rapprocher de cet objectif. Nous avons aussi élaboré une note de cadrage parce nous recherchons également des financements afin de pouvoir recruter davantage de femmes, de les former puis de les déployer dans les zones reculées.

Nous avons établi un réseau de femmes au sein des forces de police soudanaises pour permettre aux femmes de participer à leur autonomisation. Nous faisons en sorte que des femmes membres de la police soudanaise participent à toutes nos séances de formation. Par ailleurs, nous pensons que nous servons de modèle au fur et à mesure que nous renforçons la présence des femmes soldats de la paix sur le terrain, et nous espérons que la police soudanaise prendra également note de ce que nous faisons et s'en inspirera. J'ai déjà eu l'occasion de discuter avec les walis et les gouverneurs, et ils commencent à accepter l'idée de recruter plus de policières.

Le représentant de la France a également posé une question sur les enseignements tirés de nos expériences. Je dirais que les environnements dans lesquelles nous opérons dans les zones de conflit et d'après-conflit sont caractérisés par beaucoup de difficultés et de désespoir. D'après mon expérience, le processus de paix avance très lentement, ce qui est parfois très frustrant. Il faut beaucoup d'engagement et de cohérence pour instaurer la stabilité et la paix. Le dialogue constant avec les autorités des pays hôtes, les déplacés et les dirigeants des communautés nous permet d'établir des relations qui contribuent au succès de notre action. Nous estimons également que les partenariats et la collaboration entre les missions, l'équipe de pays des Nations Unies et les pays fournisseurs de personnel de police revêtent la plus haute importance pour l'exécution de notre mandat.

En ce qui concerne la question du représentant du Sénégal concernant la langue – oui, il s'agit d'un défi bien réel. Cependant, nous avons des arabophones et des assistants multilingues au sein de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour. Ils sont très utiles pour nous aider à faire passer nos messages parce que nous veillons à garantir l'équilibre en termes de représentation géographique lorsque nous procédons aux déploiements. En outre, le Centre intégré de formation du personnel des missions offre des cours qui nous permettant d'apprendre un peu d'arabe, et nous avons pris l'initiative d'organiser des cours de perfectionnement en anglais à l'intention de la police soudanaise et des déplacés. Cela nous a également aidés à établir des relations et à améliorer la communication avec les deux communautés.

Voilà les questions auxquelles je peux apporter des réponses. Je remercie beaucoup le Conseil de cette occasion qui m'a été offerte.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie Mme Makatose des précisions qu'elle vient d'apporter.

Au nom du Conseil, je voudrais renouveler mes remerciements à tous les intervenants pour leurs points de vue et réflexions très intéressants.

La séance est levée à 18 h 5.